



11. Les modèles de production alimentaire

dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Diagnostic du territoire, novembre 2022



11. Les modèles de production alimentaire dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Ce chapitre est l'un des 18 chapitres du diagnostic territorial du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, réalisé dans le cadre de la révision de la Charte.

SOMMAIRE

Introduction.....	5
1. Le regard des habitants	7
2. La place de l'agriculture dans le territoire.....	8
2.1. Les exploitations agricoles.....	8
2.2. Les chefs d'exploitation agricole	10
3. Les productions	12
3.1. Les systèmes	12
3.2. La filière viande.....	14
3.3. La filière lait.....	14
4. L'Agriculture Bio.....	15
5. Le pastoralisme	17
6. Les races locales, des marqueurs identitaires du territoire	21
7. Les outils de transformation	22
8. Les modes de commercialisation	22

9. Les marques du territoire et labels	22
10. Alimentation et valorisation des productions et des produits	24
11. Agriculture et foncier agricole.....	26
12. Agrotourisme	26
13. Agriculture et environnement.....	27
14. Agriculture et paysage.....	29
15. Agriculture et santé environnementale	29
16. Les impacts du changement climatique sur l'agriculture et le pastoralisme	30
17. Les forces vives du territoire et les documents-cadre.....	31
18. Eléments prospectifs 2040	32

Synthèse – Modèles de production alimentaire.....	33
---	----

ANNEXE.....	35
-------------	----

Annexe 1 : Les races locales dans le PNR des Pyrénées Ariégeoises

*« Penser la résilience alimentaire ne peut se faire sans réfléchir à l'amont : la production agricole. Pour pouvoir proposer une alimentation saine, de qualité, locale et durable, il est indispensable de s'assurer que la capacité de production agricole existe, mais aussi qu'elle est pérenne et diversifiée »
(Conseil National pour la résilience alimentaire, 2020)¹.*

Introduction

Les Pyrénées Ariégeoises ont subi une forte déprise agricole pendant le XX^e siècle, ainsi qu'un exode massif et la déstructuration du tissu socio-économique (Milian et al. (2012, p.51-64). Aujourd'hui, l'agriculture et le pastoralisme prennent une place prépondérante dans les Pyrénées Ariégeoises, avec une diversification des productions et le développement des filières courtes. L'agro-alimentaire a pris un essor en particulier en Couserans grâce au fromage et produits lactés, à la filière viande (abattoir, entreprise de transformation), aux confitures, à la pâtisserie. Ces activités contribuent à la structuration économique et sociale du territoire, à l'environnement, aux paysages et à la santé environnementale des Pyrénées Ariégeoises. Elles posent plusieurs questions en lien avec l'accès au foncier agricole, la transmission des exploitations, la réponse à la demande dans un contexte d'installation de nouvelles populations et de nouvelle demande sociétale (alimentation saine, de qualité, bio et locale, accessible..).

Les PNR accordent une place centrale à la relance des économies agricoles et alimentaires territoriales, créatrices de valeurs et d'emplois locaux, souvent non délocalisables. Cette orientation autrefois marginale se trouve aujourd'hui confirmée par les questionnements qui s'accumulent sur le système agricole et alimentaire encore dominant en France. Dans son rapport spécial² de 2019 sur les liens entre changement climatique et usage des terres, le GIEC alertait sur le rôle de l'agriculture dans la dégradation des terres mais aussi sur le potentiel du secteur

¹ <https://www.cnra-france.org/wp-content/uploads/Barometre-CNRA-VF.pdf>

² <https://www.ipcc.ch/srcc1/>

pour séquestrer le carbone dans les sols. Parmi les conclusions, les scientifiques explicitaient que pour répondre à la crise climatique, il est nécessaire de transformer notre système agricole et alimentaire. L'alimentation est un domaine particulièrement critique face à ces changements en cours et futurs puisqu'elle conditionne notre capacité à rester en vie. Comme le soulignait le GIEC en 2019, il est nécessaire de repenser l'organisation des systèmes alimentaires et de construire de nouveaux modèles moins vulnérables et donc plus résilients.

Depuis plusieurs décennies, les modèles de production alimentaire représentent un enjeu majeur pour les Parcs naturels régionaux : *« La (l'agriculture) préserver, l'accompagner dans son développement, c'est contribuer au maintien et au développement du potentiel productif territorial mais aussi à la production de biens publics : services environnementaux et territoriaux, emploi, alimentation. L'agriculture est une activité indispensable à l'équilibre des territoires ruraux. »*³.

Aussi les PNR défendent et accompagnent une agriculture attachée au territoire contribuant au développement local; à dimension humaine attentive à la préservation et à la création d'emploi; et qui respecte l'environnement et la qualité des paysages spécifiques au territoire.

Engagé en faveur de relocalisation de l'économie, de l'agroécologie et de l'alimentation saine et de qualité, le PNR des Pyrénées Ariégeoises se mobilisent aux côtés de ses partenaires pour une valorisation des ressources locales pour créer de la valeur ajoutée en développant des filières (filiale viande, filiale fromage, lait, approvisionnement en produits locaux, alimentation saine...) et en les valorisant (marque Valeurs Parc, marque Nôu) une valorisation des pratiques agroenvironnementales (Mesures Agro-environnementales, concours des prairies fleuries..) et un soutien à une alimentation durable (Plan d'Alimentation Territoriale), entre autres...

³ <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/les-enjeux/agriculture-et-alimentation/lagriculture-un-enjeu-majeur-pour-les-parcs>

Les particularités des Pyrénées Ariégeoises :

- > Existence de nombreuses petites structures agricoles
- > Existence de grosses structures
- > Une diversité de productions.
- > Une évolution du paysage agricole en cours.
- > Une part importante de production agricole bio.
- > Un accès aux productions locales via les circuits courts et des magasins de producteurs.
- > Des marchés vivants disséminés dans le territoire.
- > Beaucoup de transformation locale. Les élevages transhumants, souvent producteurs de brouillard, exportent leurs productions hors du territoire du PNR des Pyrénées ariégeoises et du département)
- > Une forte identité liée aux productions locales dans l’imaginaire collectif mais qui ne se retrouve pas toujours dans la réalité.

Les données

Plusieurs travaux ont alimenté cette synthèse: le travail de diagnostic socioéconomique réalisé par les Chambres Consulaires en 2021, le diagnostic réalisé par Bio Ariège Garonne dans le cadre de la toile alimentaire porté par le Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises, les informations issues du projet Biohéritage sur les races locales, les travaux du Conseil Scientifique du PNR, l’enquête citoyenne (2017-2018) réalisée par le SMPNR...

Plusieurs partenaires ont également été sollicités et ont fournis des données complémentaires : la Fédération Pastorale, l’Agence Interbio, le Groupe Gascon. Les données de l’Observatoire des Territoires ont également été mobilisées. A noter un manque de données sur la caractérisation des producteurs locaux, les flux, leur système de commercialisation ainsi que sur la restauration collective hors domicile.

1. Le regard des habitants (enquête citoyenne 2017-2018)⁴

❖ Une agriculture de qualité

Le développement de l'agriculture biologique et l'arrêt d'utilisation de pesticides agricoles est une des principales demandes des répondants à l'enquête citoyenne 2017-2018. La demande de soutien et d'accompagnement des professionnels et des particuliers au passage à l'agriculture biologique, à la réduction de pesticides et le changement des pratiques est très importante (maraîchage, viande, lait, fromage...) pour la préservation du milieu mais aussi pour la santé et le bien-être du consommateur.

❖ Maintenir une agriculture traditionnelle et soutenir l'installation de jeunes

Les répondants souhaitent un maintien d'une agriculture dite « paysanne » et « traditionnelle ». Ils encouragent également l'installation de jeunes agriculteurs, perçus comme vecteurs de nouvelles pratiques innovantes, qualitatives et respectueuses de l'environnement. L'accès au foncier est cité comme frein majeur à l'installation. Les répondants appellent donc les collectivités à jouer un rôle facilitateur (préemption, location des terres...).

❖ Créer du lien

Les répondants, notamment des agriculteurs, regrettent un certain isolement du monde agricole et encouragent à la mise en réseau de ses acteurs. Un espace de dialogue est souhaité pour faire évoluer les discours, les pratiques et le regard sur la profession. Un renforcement du lien entre anciens et nouveaux est souhaité, tout comme le lien avec le reste de la population.

❖ Ouvertures paysagères et activité agricole

Les projets d'ouvertures paysagères et le soutien aux activités agricoles et pastorales sont les deux grandes solutions d'entretien des paysages et forêts mises en avant par les répondants.

⁴La synthèse des résultats de l'enquête citoyenne est disponible sur le lien : www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/consultation-citoyenne-rapport-de-synthese-disponible.

❖ L'accès aux produits locaux

Lorsque l'accès aux produits locaux est évoqué, les répondants sous-entendent principalement l'accès à des produits alimentaires de qualité. Les produits non-alimentaires sont évoqués dans une moindre mesure. Cet accès est perçu comme s'améliorant. Le développement des productions (plus de diversité de produits et plus de producteurs), la présence des marchés et autres circuits de distribution (vente directe, AMAP, vente sur internet...) sont notés comme les grands points positifs. Cependant, les répondants sont en demande d'une meilleure structuration des points de vente ou des modes de livraison. L'installation de grandes surfaces est fortement jugée comme « mortifère » pour l'économie locale. Une demande de soutien aux commerces de proximité est formulée. Cela fait écho à la volonté de favoriser des projets locaux à échelle humaine. Le prix est également avancé comme un frein à la consommation de produits locaux (et bio). Une meilleure visibilité et communication autour des produits fait également partie des demandes des répondants

❖ Le bio dans la restauration collective

L'intégration de **l'alimentation bio et locale dans la restauration collective** est également demandée. Une forte préoccupation pour la qualité des produits se fait sentir. La réglementation, l'éducation et l'accompagnement au changement de pratiques sont trois grands leviers évoqués.

❖ Préserver la qualité de l'eau

La préservation de la qualité de l'eau et sa dégradation éventuelle est objet de fortes inquiétudes pour d'autres. Les répondants s'inquiètent de pollutions liées à l'agriculture, à la présence de déchets en bords de rivières et au rejet de polluants divers dans les cours d'eau... D'autres sont en demande de plus d'information et sensibilisation sur le sujet. Plusieurs leviers sont évoqués (réglementation et sanction, aide financière, soutien technique, éducation).

❖ Zéro déchet

Des propositions de valorisation des déchets sont mises en avant comme le compostage. Quelques points sont notés comme perfectibles, comme la gestion du compost et des déchets verts.

2. La place de l'agriculture dans le territoire

2.1. Les exploitations agricoles (Comité interconsulaire de l'Ariège, 2021)

Les Pyrénées Ariégeoises recensent **1129 exploitations agricoles** en 2018, soit 52,5% des exploitations du département. Depuis 2003, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 6.2% sur périmètre d'étude et de 5.8% sur le département. Après une augmentation du nombre d'exploitations entre 2003 et 2013, il y a une perte conséquente sur les 5 dernières années avec -12.6% sur le périmètre d'étude et -11% sur le département.

Le taux de renouvellement, qui correspond au nombre d'exploitations ayant au moins un dirigeant installé dans l'année sur le nombre total d'exploitations, est d'environ 5% en moyenne sur 2015-2017 dans le périmètre d'étude et le département. Sur la période 2010-2012, cette moyenne était autour de 4% sur ces deux territoires.

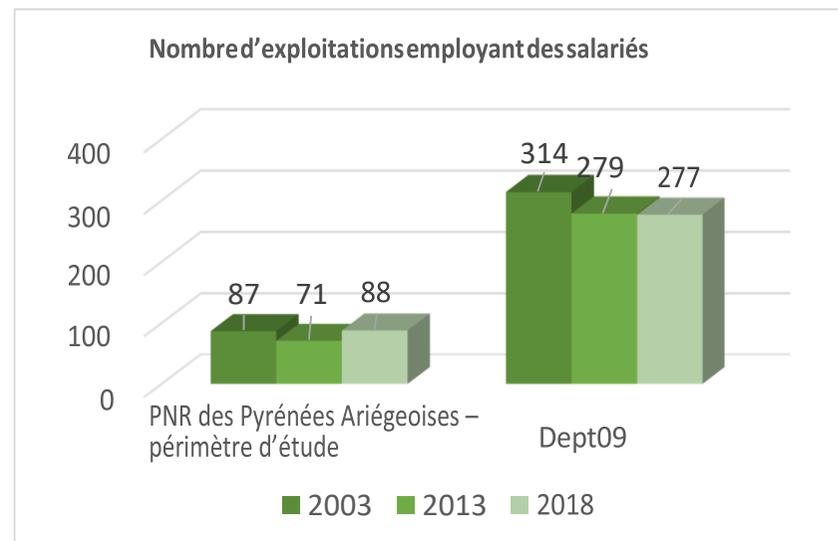
Le taux de départ, soit le nombre d'exploitations ayant au moins un départ de dirigeant dans l'année sur le nombre total d'exploitations **est plus élevé dans les Pyrénées Ariégeoises que sur le département**. Sur la moyenne 2015-2017, le taux de départ est de 9.4% dans le Parc et 8.5% dans le département.

Enfin, le taux de remplacement, qui correspond au nombre d'exploitations ayant au moins un dirigeant installé dans l'année sur le nombre d'exploitations ayant au moins un départ de dirigeant dans l'année, est de 80.4% dans le périmètre d'étude sur la période 2010-2012. En 2018, ce taux a baissé et a atteint 68.7% en moyenne sur la période 2015- 2017.



Dans le secteur agricole, l'enjeu de la transmission n'est pas seulement lié à l'âge des dirigeants mais aussi à la difficulté à trouver des repreneurs pour ces exploitations, reprise qui nécessite un investissement parfois très important.

En termes d'emploi, un nombre relativement faible d'exploitations agricoles emploie des salariés. Le système d'exploitation agricole présent sur le territoire nécessite peu de main d'œuvre permanente.



Source : Diagnostic socio-économique du Comité interconsulaire de l'Ariège, 2021.

Formes juridiques des exploitations

La plupart des agriculteurs sont éligibles aux aides de la Politique Agricole Commune (PAC). Ils font alors annuellement une déclaration de surface et réalisent leurs dossiers de demande d'aide. Le tableau ci-après présente les formes juridiques des déclarants PAC présentes dans le périmètre d'étude.

L'entreprise individuelle est la forme juridique la plus répandue dans les exploitations agricoles. Toutefois, il y a une augmentation constante du nombre d'exploitations agricoles (EA) sous forme sociétaire. Dans le PNR des Pyrénées Ariégeoises, les EA sociétaires représentent 15% du total des exploitations en 2003 et 22% en 2018. La part de formes sociétaires est plus importante à l'échelle du département que dans le PNR des Pyrénées Ariégeoises puisqu'elle est de 28% en 2018.

Statut juridique	Nombre d'exploitations
EARL	38
Exploitation individuelle	691
GAEC	137
SCEA	17
Autre forme sociétaire (GFA, Association, SARL, EURL)	4
TOTAL GENERAL	887

Forme juridique des déclarants PAC dans le périmètre d'étude. Source : RPG 2018 / Traitement CA09

	Périmètre d'étude PNR des Pyrénées Ariégeoises	HORS périmètre d'étude PNR des Pyrénées Ariégeoises	Département
Nb installation	177	117	294
Répartition	60%	40%	100%
dont femmes	61	48	109
Moyenne d'âge	30	29	30
Total Dotation Jeunes Agriculteur –DJA)	6 553 600 €	3 512 050 €	10 065 650 €
Moyenne DJA	37 026 €	30 018 €	34 237 €
Total invest.	30 997 475 €	24 132 621 €	55 130 096 €
Moyenne invest.	175 127 €	206 262 €	187 517 €
Total Inv + DJA	37 551 075 €	27 644 671 €	65 195 746 €
Total Inv + DJA Moyenne	212 153 €	236 279 €	221 754 €

Chiffres sur l'installation des jeunes agriculteurs. Source : CA09.



L'installation des jeunes agriculteurs

(Comité interconsulaire de l'Ariège, 2021)

De 2015 à 2020, 177 jeunes agriculteurs se sont installés dans les Pyrénées Ariégeoises avec le dispositif d'aide à l'installation jeune agriculteur : cela correspond aux agriculteurs qui ont moins de 40 ans, un diplôme agricole, une surface minimum et pour qui il s'agit de la première installation. Ces jeunes agriculteurs doivent justifier d'un revenu prévisionnel minimum équivalent au SMIC. Sur le département, ils ont été plus nombreux à s'installer dans le périmètre d'étude qu'en dehors. Parmi les jeunes agriculteurs installés dans les Pyrénées ariégeoises entre 2015 et 2020, 59% ne sont pas issus du cadre familial, c'est-à-dire qu'il n'avait pas de liens familiaux directs avec le cédant avant de s'installer. Sur les 177 installés, 97 sont en GAEC.

L'investissement des jeunes agriculteurs installés à un impact direct sur le territoire. Toutes les créations et reprises d'exploitations agricoles ne sont pas réalisées dans le cadre du parcours Jeunes Agriculteurs. En effet l'installation en agriculture reste possible pour les exploitants ne répondant pas aux critères de la Dotation Jeune Agriculteur.

Des dispositifs pour l'Installation agricole

(Comité interconsulaire de l'Ariège, 2021)

Les dispositifs des politiques publiques nationale et européenne organisent le parcours à l'installation en plusieurs étapes pour lesquelles la Chambre d'agriculture de l'Ariège est labellisée, en exclusivité pour les deux premières étapes (Point d'accueil Installation et la réalisation d'un Plan d'entreprise) :

En agriculture, de nombreuses structures sont partenaires de l'installation et en particulier du Point Accueil Installation : le Syndicat des Jeunes Agriculteurs, les entreprises de service (Service de Remplacement de l'Ariège, MSA, SAFER, CER France, ADEAR, Bio Ariège Garonne Bio), les banques (Crédit Agricole, Banque Populaire) et les organismes économiques (ARTERRIS, CAPLA, CAPA, Val de Gascogne).

Par ailleurs, des dispositifs spécifiques complémentaires ont été mis en place afin de favoriser l'accès à l'installation agricole pour des publics diversifiés. Citons les dispositifs Pass Emergence et Pass Installation mis en place par le Conseil Régional Occitanie, destinés à accompagner les porteurs de projet pendant leur réflexion préalable à l'installation et si nécessaire pendant une première phase de développement de leur exploitation.

Pour favoriser la transmission des exploitations et/ou l'intégration d'un nouvel associé dans une société, un dispositif spécifique a été créé : le Contrat Emploi Formation Installation (CEFI)⁵. Un autre dispositif commun à l'ensemble des secteurs et sur lequel CCI, CMA et CA sont opérateurs est le Conseil en Evolution Professionnelle⁶ (CEP).

⁵ Pour le candidat à l'installation, celui-ci permet de tester « grandeur nature » grâce à l'immersion dans le milieu en conditions réelles et sur un cycle végétal et animal complet de un an. Pour le cédant, le CEFI permet de travailler les enjeux financiers de la transmission pour valoriser son outil, d'évaluer la capacité du jeune à assurer ses engagements (fermage...), montrer au Jeune Agriculteur la valeur réelle de son exploitation agricole, mais également aider un jeune en lui faisant profiter de son expérience au travers de ce parrainage.

⁶ Le CEP s'adresse à tout actif, salarié, indépendant, demandeur d'emploi ayant une activité, porteur de projet, quels que soient sa durée de travail et son statut...qui peut ainsi

2.2. Les chefs d'exploitation agricole (Comité interconsulaire de l'Ariège, 2021)

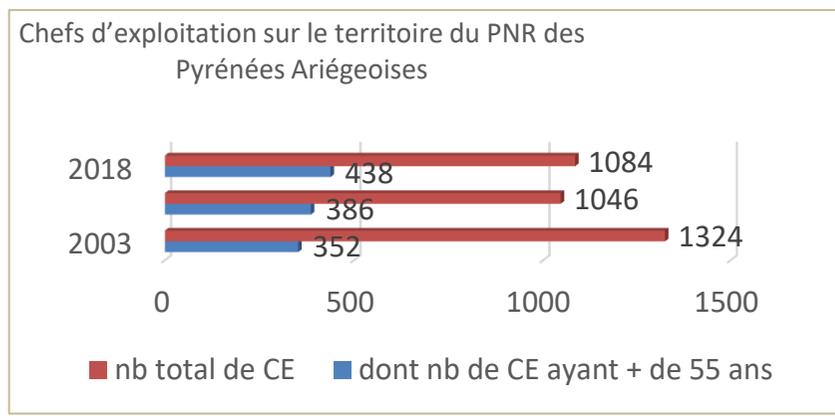
Pour 1129 exploitations agricoles que compte le PNR des Pyrénées Ariégeoises, il y a 1084 chefs d'exploitation et 270 cotisants solidaires, soit 1354 personnes qui travaillent sur des structures agricoles hors salarié. Chef d'exploitation et cotisant solidaire sont des statuts sociaux liés au volume d'activité des exploitations et qui génèrent des droits sociaux différents.

Malgré une légère augmentation de 3,6% du nombre de chefs d'exploitation entre 2013 et 2018, une perte de 18% du nombre de CE de 2003 à 2018 est observable. La tendance est globalement similaire à l'échelle du département.

Sur les 1354 exploitants sur le PNR des Pyrénées Ariégeoises, 30% sont des femmes et 42% ont plus de 55 ans.

Les chefs d'exploitations de plus de 55 ans représentent 26.6% en 2003, 36.9% en 2013 et 40.4% en 2018. Le nombre de Chef d'entreprise de plus de 55 ans a augmenté de 24.4% entre 2003 et 2018. Ils sont de plus en plus nombreux en proportion et en nombre.

bénéficier gratuitement d'un conseil en évolution professionnelle. Le CEP permet de s'informer, d'être conseillé et accompagné.



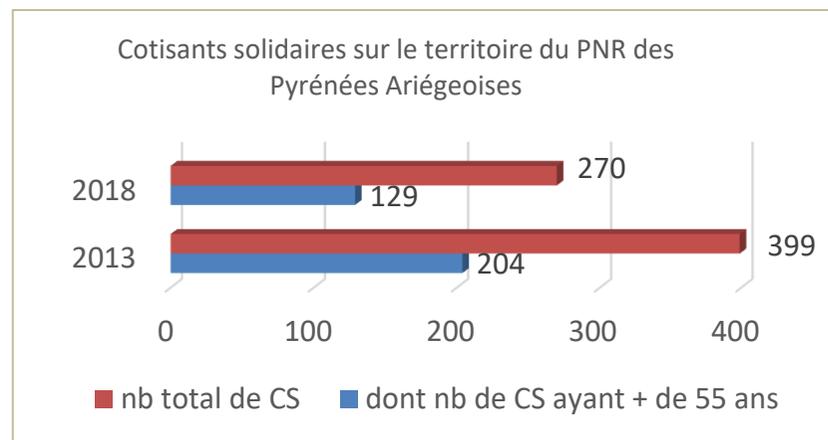
Source : données MSA / traitement ODR-CRAO – CA09

La tendance est similaire sur le département avec une augmentation de 30,6% de 2003 à 2018. L'addition du nombre des chefs d'exploitation et des cotisants solidaires met en évidence que 567 dirigeants agricoles sur le PNR des Pyrénées Ariégeoises qui ont plus de 55 ans.

Alors que le nombre et la proportion de chefs d'exploitations de plus de 55 ans augmente, ils diminuent pour les cotisants solidaires. Le nombre de cotisants solidaires de plus de 55 ans a diminué de 36,8% entre 2013 et 2018. La tendance est similaire sur le département avec une diminution de 34,2% de 2013 à 2018.

Parmi les chefs d'exploitation 82% sont exclusifs, 13% secondaires et 5% principal

Les chefs d'exploitation à titre exclusif exercent le métier d'agriculteur uniquement, les chefs d'exploitation à titre principal ont une autre activité mais l'activité agricole est plus importante pour eux en temps et en revenu et les chefs d'exploitation à titre secondaire exercent une autre activité professionnelle qui leur demande plus de temps et leur génère plus de revenu que le métier d'agriculteur.



Source : Diagnostic socio-économique du Comité interconsulaire de l'Ariège, 2021.



Aujourd'hui, la part des chefs d'exploitation est stable et se maintient autour de 80% tandis que le nombre de d'exploitation à titre principal baisse et ceux à titre secondaire augmentent.

Le nombre des chefs d'exploitation à titre secondaire représente en 2018 13% des chefs d'exploitation au lieu de 10% en 2003.

3. Les productions (Comité interconsulaire de l'Ariège, 2021)

3.1. Les systèmes

Au niveau de la production agricole, nous pouvons distinguer quatre petites régions agricoles dans les Pyrénées Ariégeoises:

- **Les plaines du Salat, de l'Arize et de la Lèze** : des cultures, principalement des céréales, des oléagineux et des protéagineux qui servent à nourrir les animaux d'élevage. Ponctuellement quelques cultures à haute valeur ajoutée (semences, maraîchage) ont permis une spécialisation durable de ces exploitations en dehors de l'élevage,
- **Les coteaux** : fief d'une agriculture de polyculture-élevage, ces systèmes, pourtant bien adaptés au contexte pédoclimatique (apport de matière organique sur des sols pauvres et très sensibles à l'érosion) ont subi une forte diminution notamment à la suite des réformes successives de la PAC.
- **La montagne** : zone d'élevage bovins viande par excellence, les exploitations sont souvent spécialisées et ont pris deux orientations souvent différentes:
 - > recherche de valeur ajoutée avec engraissement des animaux, pour les zones les plus favorables agronomiquement -Séronais, Bas Couserans- qui permettent de produire les fourrages et céréales et fourrages nécessaires à l'engraissement
 - > extensification et transhumance avec valorisation des broutards en maigre majoritairement exportés vers l'Italie, l'Espagne, voire le Maghreb ou le Moyen Orient ;
- **La haute montagne** : zone d'estives avec maintien d'une exploitation des meilleures prairies de fauche en fond de vallée ou sur les surfaces planes, et montée des animaux à l'estive dès les mois de mai/juin jusqu'en septembre/octobre (par paliers d'altitude).

Au-delà du poids économique (plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires) et en termes d'emploi (près de 1500 directement fléchés sur la production agricole du territoire), **l'agriculture occupe une place structurante dans la vie du territoire, avec un impact déterminant sur**



la structure des paysages, leur évolution au rythme des saisons, mais également sur la structuration de la société rurale caractéristique des Pyrénées ariégeoises

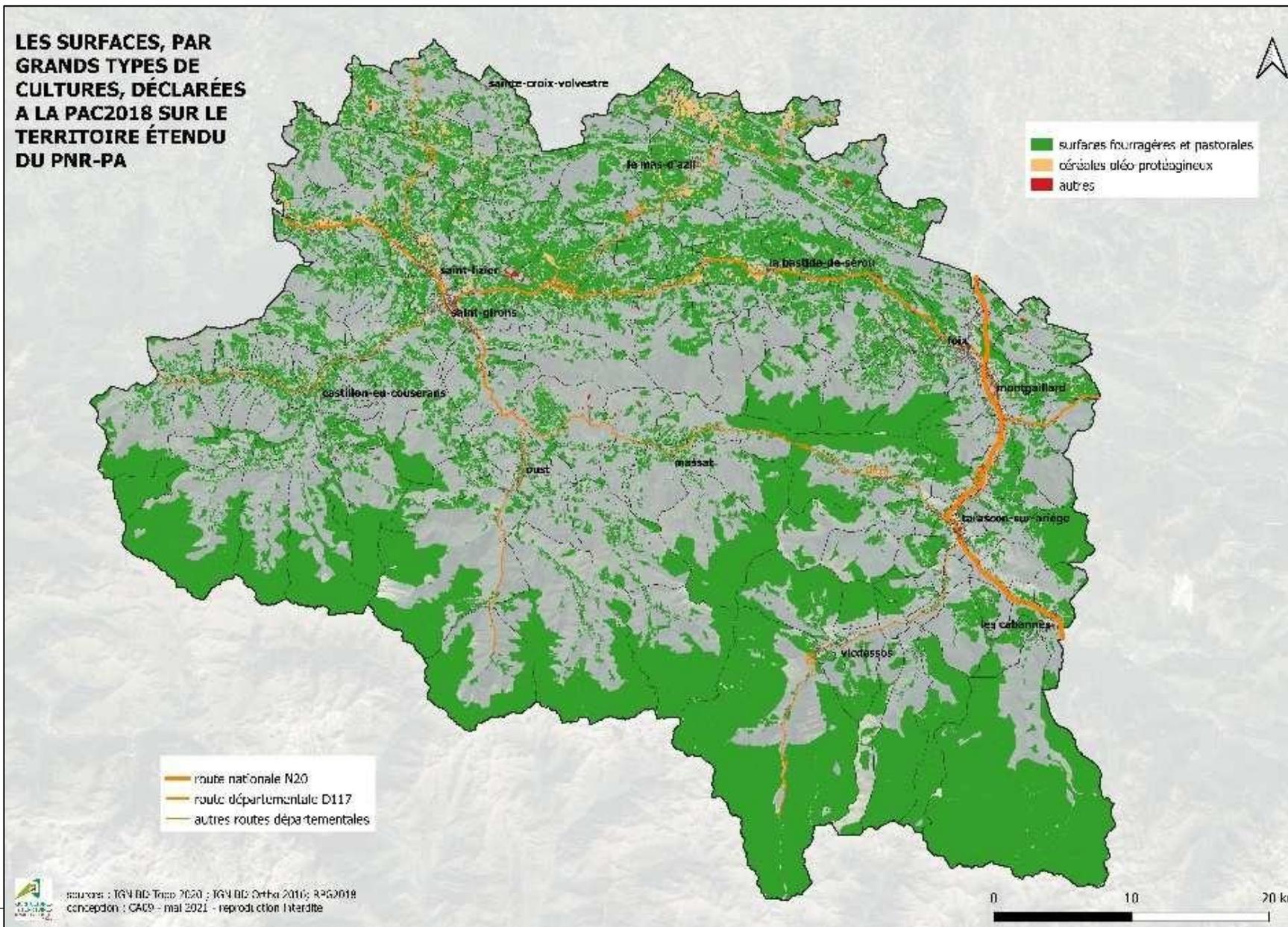
Bien que restant déterminante aujourd'hui, la place de **l'agriculture a fortement reculé depuis 50 ans**. Ce sont en particulier les zones intermédiaires qui ont souffert de l'exode rural et de la recherche d'amélioration de la productivité du travail (rappelons qu'en 50 ans, le maintien du revenu par ETP en agriculture a été permis par le doublement du capital de production (surfaces, cheptel...) et donc de la productivité du travail. Les zones intermédiaires, difficiles d'accès, peu productives, sont majoritairement retournées à la forêt, malgré la mise en place de nombreuses Associations Foncières Pastorales sur le territoire (cf partie pastoralisme).

Dans les Pyrénées Ariégeoises, la production agricole est très majoritairement orientée vers **l'élevage**. 134 924 hectares (ha) sont cultivés dont 98% en surfaces fourragères ou pastorales, soit 53% du département. Entémoigne la carte des surfaces déclarées à la PAC en 2018 (source RPG) qui fait apparaître une valorisation des espaces importantes par l'activité agricole, et notamment les cultures fourragères, du fait de la spécificité de l'agriculture transhumante.

La réforme de la PAC en 2015 a engendré une hausse des surfaces déclarées (+8.9%), et contribue à de meilleures garanties d'entretien de ces surfaces agricoles du fait de la conditionnalité.

L'impact de la PAC sur le département est de 68 M€ annuels, dont environ la moitié généré par les surfaces et les activités du périmètre d'étude.

**LES SURFACES, PAR
GRANDS TYPES DE
CULTURES, DÉCLARÉES
A LA PAC2018 SUR LE
TERRITOIRE ÉTENDU
DU PNR-PA**



3.2. La filière viande

En termes de production animale, le périmètre d'étude produit principalement du maigre en ovin et bovin. Cette production est destinée à être engraisée hors des Pyrénées Ariégeoises, du département et souvent hors de France.

Les filières viande offrent pour certains producteurs ayant fait le choix de la valeur ajoutée la possibilité d'écouler leurs produits dans les filières labellisées suivants : Label rouge Bœuf Limousin, Label rouge Bœuf Gascon, Label rouge Veau Fermier élevé sous la mère.

Pour les ovins, les filières de qualité sont les suivantes : Label rouge Agneau Sélection des Bergers, et IGP Agneau des Pyrénées -démarche en cours-. Les débouchés dans ces différentes filières restent très minoritaires, la majorité des animaux gras valorisés l'étant soit en circuit de commercialisation court (vente directe, vente aux bouchers) soit en circuit long mais où la qualité de la bête est déterminante pour son prix (vente en coopérative ou au chevillard).

3.3. La filière lait

La production laitière, bovins, ovins et caprins lait, alimente les filières fromagères du territoire et au-delà. La production départementale de la soixantaine de producteurs du département hors transformateurs est valorisée à 1/3 sur le pôle fromager du Couserans, les 2/3 restants étant exportés.

Les intervenants de la filière lait/fromage sont : Laiterie de La Core/Cazalas, Jean Faup, Le Moulis, Le Rogallais, Le Pic de la Calabasse, Sodiaal/Bamalou, Le Col del Fach, Le moulin gourmand, avec un bassin de production local et haut-garonnais, voire un approvisionnement sur des marchés extérieurs pour les laits peu produits sur notre territoire (brebis notamment).

Les Pyrénées Ariégeoises comptent également des producteurs fermiers transformateurs dans les 3 laits : vache, chèvre et brebis. Cette filière peut s'appuyer sur le label IGP Tomme des Pyrénées qui concerne les fabrications de fromages à base des 3 laits sur la chaîne des Pyrénées, que ce soit en lait pasteurisé ou en lait cru.

	PNR des Pyrénées Ariégeoises	Hors PNR des Pyrénées Ariégeoises	TOTAL	Soit % dans PNR des Pyrénées Ariégeoises
Bovin viande	25632	15839	41471	62%
Bovin lait	2348	3280	5628	42%
Ovin	42379	32230	74609	57%
Caprin	3251	2231	5482	59%

Source : Comité interconsulaire de l'Ariège, 2021

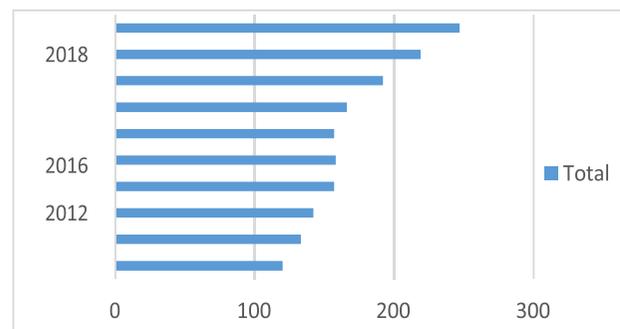
4. L'Agriculture Bio

Les exploitations bio (Comité interconsulaire de l'Ariège, 2021)

5.8% des surfaces du périmètre d'étude sont travaillées sous label Agriculture Biologique par près de 250 producteurs. Lorsqu'il est évoqué « engagé en bio » ci-dessous, cela comprend les producteurs déjà en bio et ceux en conversion. 247 producteurs sont engagés en Bio dans le PNR des Pyrénées Ariégeoises en 2019 (573 producteurs engagés sur le département), soit +105.8% depuis 2010.

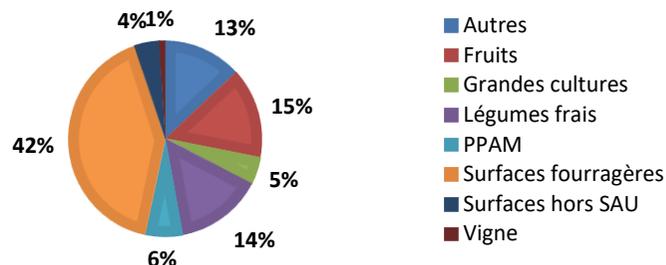
C'est la surface fourragère qui est la production végétale la plus répandue en agriculture biologique, puisque 42% des exploitations engagées en bio dans les Pyrénées Ariégeoises produisent de la surface fourragère bio.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre de producteurs engagés en bio sur le territoire.



Source : Agence Bio / Traitement CA09

RÉPARTITION DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES ENGAGÉES EN BIO DANS LE PNR DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES EN 2019



Source : Comité interconsulaire de l'Ariège, 2021.

En revanche, en agriculture biologique, la production de fruits, de légumes frais, de plantes aromatiques et médicinales et de vigne représente une part plus importante que dans l'agriculture dite conventionnelle. Parmi les exploitations engagées en bio dans les Pyrénées Ariégeoises, plus d'un quart ont des vaches allaitantes. 68 exploitations font des brebis viande bio et 34 ont des ruches bio.

	Périmètre d'étude PNR des Pyrénées Ariégeoises (ha)	Hors PNR des Pyrénées Ariégeoises ha	Total ha
Autres	156	243	399
Céréales, oléagineux, protéagineux	173	2865	3038
Surfaces fourragères et pastorales	7540	16284	23823
Total général	7869	19392	27260

Source : Comité interconsulaire de l'Ariège, 2021.

Concernant l'élevage bio, des progrès majeurs en autonomie représentent un facteur clé de réussite, notamment en termes d'alimentation du troupeau (optimisation de l'herbe produite sur l'exploitation, réorganisation des stocks, liens entre agriculteurs pour l'alimentation du troupeau par exemple,..).

Un développement du bio à préserver

Face à l'augmentation des productions bio et de la demande des marchés à l'échelle locale, régionale et nationale, **il est nécessaire d'accompagner les producteurs, de favoriser les conversions et l'installation de nouveaux producteurs qui souhaitent s'investir dans la bio et de structurer les filières pour développer la valeur ajoutée localement et pérenniser les exploitations.** Ces systèmes alimentaires contribuent à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Le bio en restauration collective

La restauration collective est dans un contexte serré pour l'atteinte des objectifs Egalim d'ici janvier 2020 (loi qui demande entre autre 50% de produits dits durables et 20% de produits bio en valeur dans les achats et d'autres mesures sur le gaspillage, les déchets plastique, les repas végétariens...). Dans ce cadre et dans celui plus global d'une demande sociétale forte d'amélioration de la qualité des repas, beaucoup de structures cherchent à changer leur fonctionnement en terme de restauration : des réflexions pour des retours en régie, lien avec la production et les filières dans le cadre des Plans Alimentaires Territoriaux et changement dans les menus et approvisionnements pour atteindre ces objectifs. Plusieurs initiatives d'approvisionnement en nourriture bio et locale pour la restauration collective se sont développées dans les Pyrénées Ariégeoises, soutenant ainsi l'économie agricole locale et contribuant à une nourriture saine: la cuisine centrale du Séronais, des EHPAD (Seix, et la Résidence Couserans Pyrénées), la cantine scolaire d'Ustou, l'association CASTA le chantier d'insertion Casta à Massat, entre autres, ont engagé des démarches bio locales depuis plusieurs années. **L'approvisionnement bio et local suscite un fort intérêt des parents et des élus. Il existe un potentiel de développement dans les crèches et dans les EHPAD.**



La SCIC Terroirs Ariège Pyrénées

La SCIC Terroirs Ariège Pyrénées (2011) est un outil logistique et commercial pour faciliter l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective ariégeoise. La coopérative réunit une centaine de souscripteurs (agriculteurs, artisans, coopératives et groupements agricoles, collectivités, chambres consulaires, associations). Les usagers bénéficiaires sont les cuisines centrales, les collèges, les lycées, les Centres Hospitaliers et EHPAD, et les restaurants. Elle propose plus de 450 références locales, privilégiant les artisans et producteurs ariégeois, le reste de l'offre étant complétée avec des fournisseurs régionaux. L'offre est composée de 50% de produits certifiés bio. La Coopérative a permis de réinjecter dans l'économie locale 1,2 millions d'euros (chiffre vidéo de Terroirs Ariège Pyrénées). En 2018, ce sont 35 établissements publics et privés du département qui passent leur commande chaque semaine auprès de la plate-forme. 58 producteurs et artisans ont fourni activement la coopérative tout au long de l'année.

5. Le pastoralisme

(Comité interconsulaire de l'Ariège et données de la Fédération Pastorale, 2021)

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises est un territoire de pastoralisme:



> **14 914 ha organisés sur la zone intermédiaire en 35 Associations Foncières Pastorales (AFP) et 2 Associations Foncières Libres.**

> **77 278 ha valorisés par 64 Groupements Pastoraux (GP) et 2 AFP fonctionnant en « mode GP ».**

Les AFP sont généralement situées en zone intermédiaire, à proximité des villages. Ce sont des espaces qui regroupent tous les propriétaires d'un périmètre donné, y compris les communes qui en sont souvent à l'origine. L'objectif est de proposer une mise à disposition de ce foncier à un ou des agriculteurs pour qui ce foncier devient un outil de travail disponible tout au long de l'année.

Les GP comptent 599 adhérents ; il peut y avoir des doubles comptages puisque un éleveur peut être membre de plusieurs GP. Les GP correspondent à la partie haute des espaces du territoire, entre la zone intermédiaire et les sommets.

Le pastoralisme joue un rôle fondamental dans l'équilibre des exploitations ; il permet d'avoir accès à la nécessaire ressource fourragère des exploitations du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises et au-delà ; le pastoralisme a un rôle structurant pour l'élevage du département.

En termes d'évolution, il n'y a pas de projet de fusion sur le territoire à l'heure actuelle. 2 AFP ont des projets d'agrandissement. Il y aura probablement des créations d'AFP en 2021 / 2022, des projets sont en cours d'étude, 3 dans le Couserans et 1 dans le Vicdessos.

L'importance de cette composante des exploitations se mesure au nombre de bêtes montées en estive :

- 8266 bovins de plus de 6 mois
- 45107 ovins/caprins de plus de 1 ans

- 1190 équins de plus de 6 mois.

Les estives sont peu spécialisées quant au cheptel accueilli puisque seules 4 estives sont uniquement réservées aux cheptels ovins, et 6 uniquement aux bovins, les autres étant mixtes.

L'utilisation des espaces gérés par les GP et AFP nécessite des travaux et aménagements : 4 269 243 € de travaux ont été réalisés sur la période de 2015 à 2020, soit 67% des travaux de cette nature engagés sur le territoire départemental.



La recherche de l'équilibre d'exploitation au travers des ressources fourragères d'estive confère par conséquent à **l'élevage tel qu'il est un rôle d'entretien de cet espace et de sécurisation face aux incendies ; de plus, cette composante de l'agriculture de montagne, de par les investissements qu'elle génère, est aussi source d'activité pour les entreprises du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises et sa proximité.**

Le pastoralisme est fragile, fragilité mise au jour à l'occasion des renégociations de la Politique Agricole Commune mais aussi par la prédation.

La prédation

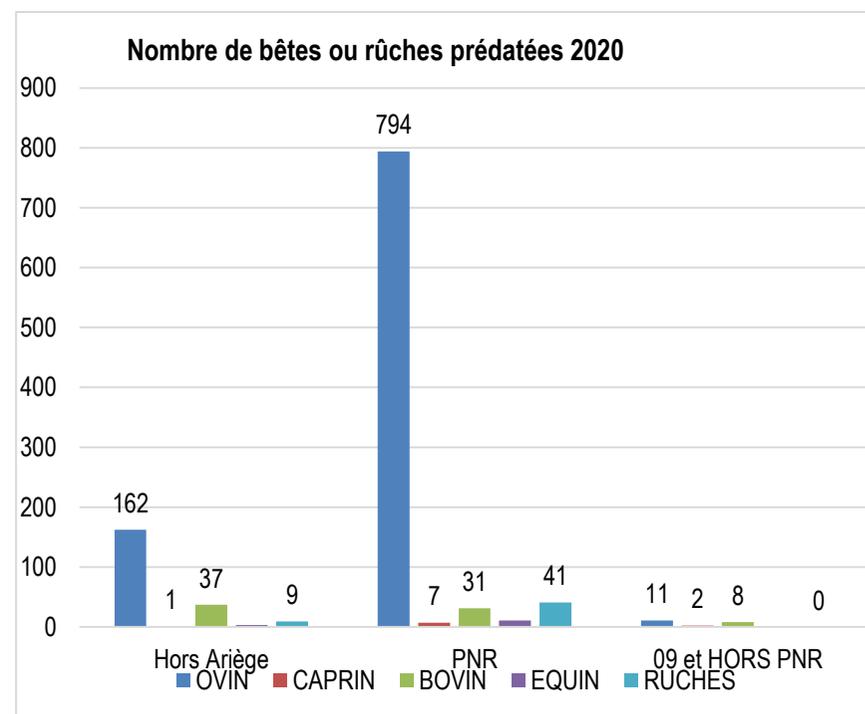
La prédation liée à la réintroduction de l'ours impacte négativement et fortement les activités d'élevage en zone pastorale à plusieurs titres :

- La perte liée aux bêtes prédatées avec ses incidences techniques et économiques.
- Le danger subi par les bergers et éleveurs.

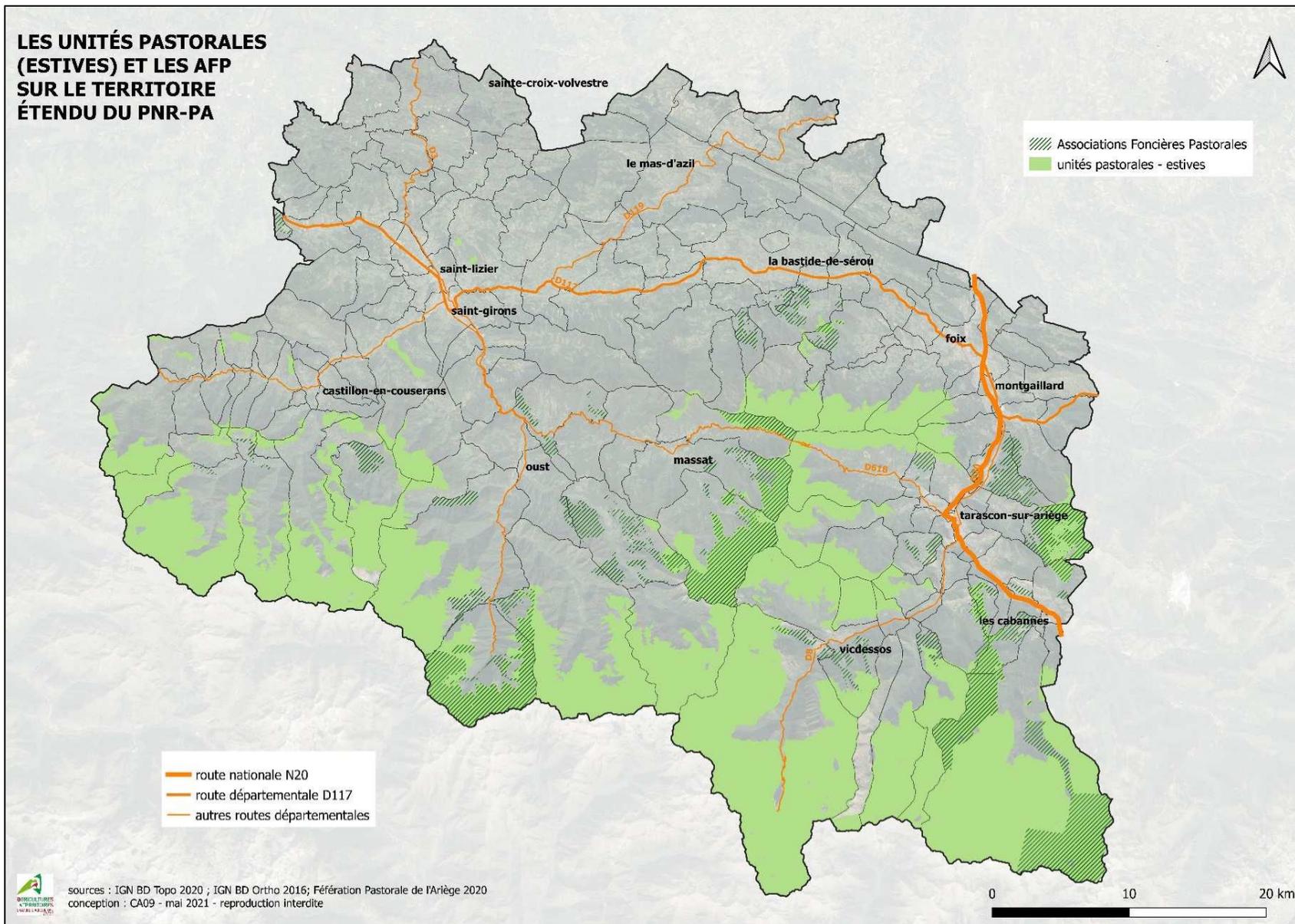
Les conséquences psychologiques pour les éleveurs pour qui la prédation constitue un traumatisme qui doit être traité comme un Syndrome Post-Traumatique

Sur la base des fiches événements du site info-ours.com publié par les services de l'Etat en 2020, hors celles classées « FAUX », les prédatations dans le périmètre d'étude sont caractérisées comme suit : 794 ovins, 7 caprins, 31 bovins, 11 équins,

41 ruches, soit 79% du total des bêtes prédatées en 518 actes de prédation qui représentent 83% des actes de prédation, ces chiffres étant relatif au massif des Pyrénées entier. Les bêtes prédatées ne sont que la partie visible des dégâts sur les troupeaux. Par lassitude, exaspération, un certain nombre d'agriculteurs ne signalent pas les prédatons subies. Les chiffres ci-dessus sont donc une mesure à minima du sinistre. L'incidence négative de la prédation sur l'activité d'élevage aura des conséquences sur l'occupation de cet espace et dégradera ses aménités.



Source : Comité interconsulaire de l'Ariège, 2021.



Les Unités pastorales (estives) et les Associations Foncières pastorales dans le périmètre d'étude. Source : Fédération Pastorale. Réalisation : Chambre d'Agriculture 09.

Le pastoralisme contribue à la qualité et au développement du territoire en assurant des fonctions d'entretien de paysage, de conservation de la biodiversité et portent une partie des réponses aux demandes d'évolution des systèmes agricoles et alimentaires.

On observe **une concurrence des usages sur le foncier agricole entre urbanisation et agriculture, un abandon des zones sur lesquelles le parcours seul ne permet pas d'éviter l'enfrichement et le reboisement progressifs et une forte pression sur les estives.**

Pratiques pastorales et défense contre l'incendie

(Source : Note de synthèse du conseil scientifique sur les brûlages pastoraux⁷).

Les brûlages pastoraux constituent une pratique très largement utilisée, et depuis très longtemps dans les Pyrénées au point d'avoir transformé la végétation et les sols. Mais l'histoire récente est marquée par des processus d'abandon et d'enfrichement qui changent les objectifs des brûlages. Ces objectifs ne sont plus ceux d'une gestion régulière mais d'une réouverture. Ils changent également les comportements des feux en raison de l'accumulation de la biomasse et du changement climatique, ce qui accroît les risques, particulièrement dans les zones intermédiaires et les bas versants.

En 2017, des opérations de brûlage pastoral dans les hautes vallées de l'Ariège et du Vicdessos, mal maîtrisées et pour certaines effectuées sans respect de la réglementation en cours, ont dégénéré en larges incendies. Elles ont nécessité l'intervention du SDIS 09 (Service Départemental d'Incendie et Secours). Ces incendies ravivent en Ariège une polémique entre les partisans de la réouverture paysagère ou de l'entretien des milieux par l'utilisation du feu et ses opposants, dans un double contexte de déprise agricole et de changement climatique.

Encadré par des Commissions Locales d'Ecobuage (CLE), le brûlage pastoral est de plus en plus mal toléré compte tenu des risques d'incendies accidentels et des

'impacts sur la pollution d'air dans les vallées. D'autres impacts des brûlages sont identifiés sur les sols, liés à l'intensité et à la sévérité des feux, et aussi sur la biodiversité, les paysages et la valeur pastorale. Ils sont très variables selon les situations, les pratiques, et les territoires impactés (altitude, exposition, nature des sols, nature et taille de la végétation, saison, pluviométrie, horaire de brûlage, pratiques pastorales en place...).

Dans sa note de synthèse sur les brûlages pastoraux, le Conseil Scientifique du PNR des Pyrénées Ariégeoises identifie trois enjeux :

> **Le choix de gestion des espaces pastoraux.** *La question de la transposition française des directives de la Politique Agricole Commune, dont une réforme est envisagée en 2021, est un bon exemple de la complexité des choix de société sur ce sujet (encouragement de l'ouverture des milieux ou maintien de la biomasse voire embroussaillage?).*

> **La prévention des grands incendies,** *risque majeur non négligeable, qui s'accroît dans le contexte de changement climatique, et suppose une surveillance, et la mise en place de pare feux ou d'actions de défrichements dans les zones à risques.*

> **La diminution probable de l'acceptabilité sociale des brûlages pastoraux,** *en raison de l'accroissement actuel des risques d'incendies et aussi d'une prise de conscience accrue, même si pas toujours scientifiquement pensée, des enjeux liés à la biodiversité et à la qualité de l'air.*

⁷ https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/wp-content/uploads/2019/10/2019_09_27_NOTE_SYNTHESE_FEUX_VF.pdf

6. Les races locales, des marqueurs identitaires du territoire

Les Pyrénées Ariégeoises comptent une **dizaine de races locales domestiques** adaptées aux conditions particulières du territoire et notamment à la mise en estives : cheval de Mérens, cheval Castillonnais, vache Gasconne des Pyrénées, vache Casta, brebis castillonnaise, brebis Tarasconnaise, brebis « Montagne Noire », chèvre des Pyrénées, l'âne des Pyrénées, la poule Gasconne. Ces races constituent un élément identitaire fort pour les Pyrénées Ariégeoises

Pour certaines races, le berceau d'origine est plus ou moins étendu. Par exemple, dans le Couserans, on retrouve la Vache Casta et le Cheval Castillonnais à Castillon-en-Couserans. A l'inverse, d'autres races comme la vache Gasconne, la chèvre des Pyrénées ou encore la poule Gasconne ont un berceau beaucoup plus étendu et se retrouvent dans plusieurs départements. **Ces races sont considérées comme menacées compte tenu des faibles effectifs.** Il existe sur le territoire plusieurs initiatives de valorisation des races locales comme la création d'un écomusée à Alzen, des activités touristiques qui proposent des balades à cheval, randonnées sur plusieurs jours et balades en attelage, certains accueils à la ferme qui sensibilisent sur les races locales. La Marque « Valeur Parc » valorisent les produits alimentaires mais aussi les produits dérivés de ces races locales⁸ (viandes, savons, couteaux, fromage de chèvre,..). B Cette marque joue donc un rôle particulier pour assurer la promotion des élevages de races locales des Pyrénées Ariégeoises.

Les enjeux identifiés concernant les races locales sont les suivants :

- L'augmentation des effectifs pour permettre l'installation des nouveaux éleveurs
- La valorisation des élevages et des produits
- La relance de certaines filières artisanales associées aux races locales
- La sensibilisation sur le potentiel des races locales pour l'entretien des territoires de montagne et la gestion de la biodiversité

⁸ Actuellement, on compte 9 produits issus des races locales menacées des Pyrénées Ariégeoises qui sont marqués Valeur Parc. Cette qualification permet de mettre en avant des élevages à taille humaine, et un patrimoine local (histoire, pratiques et savoir-faire) au plus près de leur territoire.



Bioheritage :

un projet transnational pour valoriser les races locales.

Le SMPNR a participé à ce projet de coopération transnationale intitulé SUDOE Bioheritage (2018-2020). Il se déroule à cheval sur la France, l'Espagne et le Portugal. Il vise la valorisation des races locales à petits effectifs sur les plans de l'agro-pastoralisme, des productions et du tourisme. Les objectifs restent le maintien des élevages autochtones, qui représentent un atout pour la gestion des espaces naturels, et la promotion des élevages de races locales à travers le tourisme et des produits dérivés, dans le but de conserver les patrimoines naturels et génétiques de certaines régions. Plusieurs actions ont été menées notamment la mise en réseau des acteurs, l'accompagnement des associations de races locales, le suivi de la flore et la valorisation des milieux embroussaillés par ces races, la valorisation des viandes et des produits dérivés, ainsi que leur participation et mise en avant dans des événements territoriaux. L'objectif de ces actions consiste à lancer une dynamique vertueuse autour des races locales menacées afin de mobiliser de nouveaux partenaires pour travailler avec ces élevages.

7. Les outils de transformation (Comité interconsulaire de l'Ariège, 2021)

La valeur ajoutée produite sur les exploitations agricoles dépend de la capacité du territoire à disposer des outils pour transformer cette production.

L'abattoir de Saint-Girons joue un rôle essentiel dans la transformation de la viande. Cet abattoir contribue au développement d'une filière locale et joue un rôle important pour les agriculteurs en vente directe.

Parmi les autres outils :

- *La CUMA, Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole, des charcuteries fermières du Séronais*
- *L'atelier des fils de Fort Basile transforme de la viande à Lorp- Sentaraille.*
- *L'ESAT de Montégut-Plantaurel pour la volaille.*
- *Un projet est en cours à Saint-Girons pour la transformation de viande.*
- *Les exploitations productrices de fromage disposent de leur atelier de transformation.*

Les solutions de transformation des productions des exploitations du PNR des Pyrénées Ariégeoises ne se situent pas toutes sur son périmètre.

8. Les modes de commercialisation (Comité interconsulaire de l'Ariège, 2021)

La valorisation des productions en vente directe par les producteurs concerne toutes les filières de production. Cette valorisation permet d'augmenter la valeur ajoutée des exploitations agricoles. La commercialisation se fait alors par des circuits de clientèles propres à chaque producteur ; l'actuelle crise pandémique a favorisé la création de « drives fermiers » (Foix, Rimont, Saint-Girons..) en complément des circuits courts existants déjà : marchés, associations de consommateurs, boutiques, etc... Sans une enquête exhaustive, il n'est pas possible de mesurer le poids de ce type de commercialisation. La prochaine source d'information disponible sera issue du recensement agricole en cours.

9. Les marques du territoire et labels

Les labels rouges et IGP (Tome des Pyrénées) ne sont pas spécifiques du territoire (cf présentation des filières viande et lait).

Deux marques sont développées dans les Pyrénées Ariégeoises :

> La marque "Valeurs Parc" qui se veut un outil de développement et de valorisation économique, sociale et environnementale, attribué à des produits et services élaborés dans les PNR. Pour bénéficier de la marque "Valeurs Parc", les produits et services doivent respecter des cahiers des charges spécifiques, adaptés au contexte local, basés sur 3 valeurs fondamentales : le lien au territoire, la dimension humaine et le respect de l'environnement.

Chaque bénéficiaire intégrant le réseau de la marque Valeurs Parc fait au préalable l'objet d'un audit rigoureux, auquel contribuent des professionnels, des associations de consommateurs (JFC "Que Choisir", ADEIC 09, Amis du Parc, ...) et des élus et techniciens du Parc. Tout cela afin de garantir les promesses formulées dans les chartes d'engagements.

En 2021, 17 producteurs laitiers bénéficient de la marque, 8 producteurs de viande bovine, ovine et caprine, 2 producteurs de viande porcine et de charcuteries, 17 producteurs de produits dérivés de fruits, 11 apiculteurs, 1 producteur de canards gras, 2 producteurs de vins et apéritifs, 1 producteur de sapins de Noël.

> La marque Ariège « Nòu » : une marque pour les produits agroalimentaires ariégeois.

Dans un contexte d'affirmation des enjeux de souveraineté alimentaire et de relocalisation des productions, la Chambre d'Agriculture de l'Ariège a proposé aux filières territorialisées du département, aux réseaux de producteurs, aux acteurs institutionnels, et plus globalement aux 150 TPE et PME agroalimentaires de l'Ariège, de se regrouper autour d'une marque territoriale « Ariège-Pyrénées », pour mutualiser leurs ressources, leurs compétences et leurs savoir-faire. À l'issue d'une phase de concertation, le projet de marque est validé par les entreprises consultées. Les institutionnels sont associés à cette démarche : les intercommunalités, le conseil départemental, le SMPNR, ... Le SMPNR est

membre de l'ADFTA qui porte la marque « Nòu ».

Ensemble, ils comptent s'engager prioritairement dans le développement de nouveaux services commerciaux et logistiques, permettant de toucher de nouveaux marchés, d'améliorer leur valeur ajoutée et les retombées pour le territoire et de sécuriser leurs débouchés actuels. Au regard des évolutions de consommation et des attentes sociétales, l'origine ariégeoise des productions fermières ou des fabrications artisanales constitue à elle seule un avantage concurrentiel et un facteur de différenciation (sur un périmètre régional) que la marque doit cultiver. Deux lignes directrices ont été sélectionnées :

> Exigences très fortes de transparence dans les étiquetages et diffusion en continu d'informations sur les producteurs et les produits.

> Distinguo clair entre fermier et artisanal : séparation physique en magasin, filtres sur le web.

Les premières labellisations de producteurs et d'artisans seront mise en œuvre au deuxième semestre 2021.

> **La marque Sud de France : la marque de la Région Occitanie** pour mettre en avant son offre agro-alimentaire

La Région Occitanie offre une des plus grandes diversités de productions agro-alimentaires de France : recettes traditionnelles, fruits et légumes, vins et fromages, viandes de terroirs, produits de la mer, recettes innovantes... Pour valoriser ces produits et orienter les consommateurs, la Région a créé depuis 2006 sa marque : « Sud de France ». Cette marque a pour but de participer au développement économique régional et ainsi d'améliorer le revenu des agriculteurs et des acteurs de l'agro-alimentaire. Elle identifie une offre de produits transformés en Occitanie, répondant aux valeurs suivantes : territoires, savoir-faire et art de vivre.

En 2018, la marque Sud de France a évolué et propose une segmentation de ses produits pour répondre au mieux à l'exigence des consommateurs et à la diversité de la production régionale :

Les produits d'Occitanie pour tous les produits référencés Sud de France. Ces produits répondent à des cahiers charges qui garantissent la provenance régionale des matières premières, des sites de transformation en Région Occitanie, et des

savoirs faire locaux.

*Le Bio d'Occitanie pour tous les produits référencés qui justifient d'une certification Agriculture Biologique et d'une provenance régionale des matières premières.

*L'excellence de l'Occitanie pour tous les produits qui justifient d'un signe de qualité et de l'origine (AOP/AOC/IGP/Label Rouge). Ces produits garantissent non seulement l'origine régionale de la production mais aussi leur qualité et le savoir-faire régional.

> **Haute Valeur Environnementale**

Un nouveau label émerge : la HVE pour Haute Valeur Environnementale. La HVE valorise les pratiques agro-écologiques et garantit que les pratiques agricoles utilisées sur l'ensemble d'une exploitation préservent l'écosystème naturel et réduisent au minimum la pression sur l'environnement : présences de haies, arbres, stratégie phytosanitaire, gestion de fertilisation et de l'irrigation. La HVE labélise un système de production.

La réforme de la PAC en cours de négociation devrait se concrétiser par un développement des systèmes de production sous label certifiant des pratiques agro-écologiques en contrepartie du versement des aides de l'éco-programme. De même, la mise en application progressive de la loi Egalim pour la restauration hors domicile va avoir un impact sur l'approvisionnement en produits sous labels.

10. Alimentation et valorisation des productions et des produits

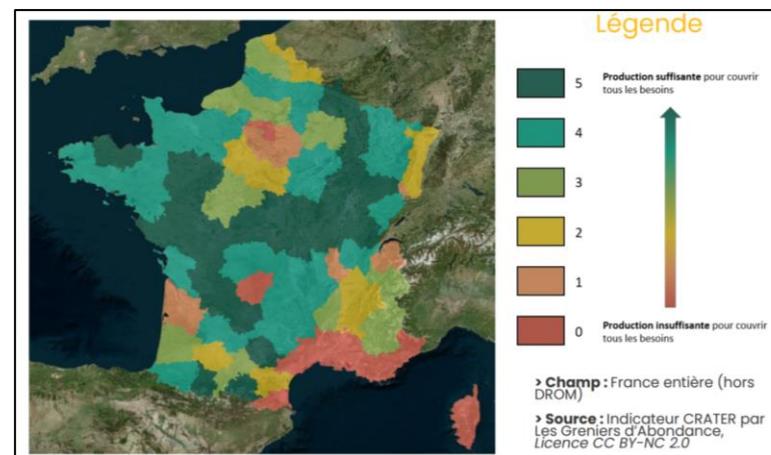
D'après les données présentées par l'outil CRATER⁹ (Calculateur de résilience alimentaire des territoires), la **production agricole est presque suffisante pour couvrir les besoins de la population en Ariège**, avec un taux de couverture globale des besoins de 508%, bien supérieures aux moyennes régionale et nationale (164% en Occitanie et 133% en France).



Les productions dont l'offre est déficitaire par rapport à la demande locale sont le maraîchage, les élevages porcins, les volailles et œufs, les céréales et légumineuses, les fruits. Un déficit qui risque de se creuser au regard des projections démographiques qui prévoient +20 000 habitants en Ariège à horizon 2030 (INSEE, 2021).

La diversification des productions et en particulier de la production maraîchère est un enjeu fort du territoire.

	Production	Besoins	Taux de couverture global
Ariège	250 453 ha	49 323 ha	508 %
Occitanie	3 618 744 ha	2 208 764 ha	164 %
France	27 875 527 ha	20 891 205 ha	133 %



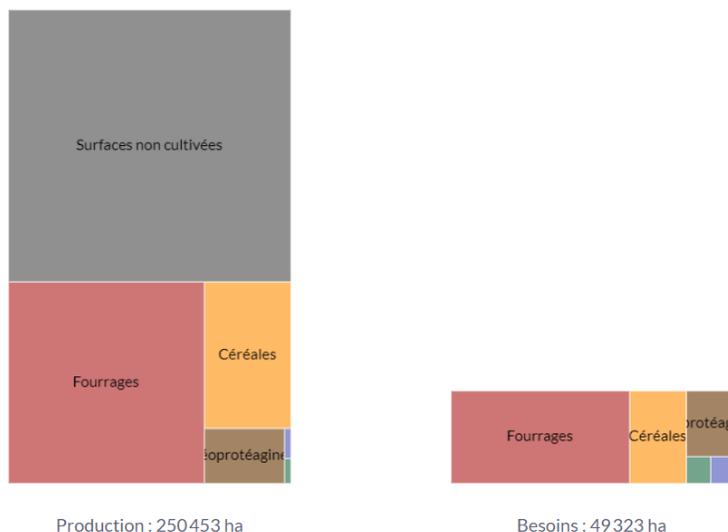
Résilience alimentaire des départements, 2019. Source : Baromètre CNRA¹⁰.



Diagnostic alimentaire de l'Ariège, 2019. Source : CRATER, 2020.

⁹ [CRATER | Diagnostic du système alimentaire - Ariège \(resiliencealimentaire.org\)](https://resiliencealimentaire.org/)

¹⁰ www.cnra-france.org/wp-content/uploads/Barometre-CNRA-VF.pdf



sensibilisation à la mobilisation foncière pour des élus des communes, la mise en ligne d'une plateforme internet interactive autour de l'alimentation et du tourisme).

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan d'Alimentation Territoriale, le SMPNR a réalisé en 2020 sa toile alimentaire. Cette étude qui consiste à identifier les acteurs de la production alimentaire et les flux., a été réalisée auprès de 157 producteurs dans les Pyrénées Ariégeoises.

Cette étude a permis de mettre en évidence plusieurs conclusions :

*La vente directe sur marché est un mode de commercialisation économiquement le plus important pour les productions enquêtées **Il en ressort une nécessité d'articulation logistique collective** pour faire arriver les produits dans d'autres débouchés de vente.

*La nécessité de sensibiliser afin d'augmenter la part de produits locaux localement, notamment pour le fromage (produit à fort caractère).

*un enjeu de clarification et de valorisation des déchets verts pour le maraîchage en ressort.

Les initiatives du PNR en matière d'alimentation

Avec le développement de la marque Valeurs Parc, le PNR favorise des productions agricoles locales respectueuses de l'environnement. Il relaie le concours national des Prairies fleuries et porte un programme agro environnemental et climatique (PAec). Il porte également un PCAET volontaire, dont l'un des objectifs est de réduire les émissions de GES liées à l'agriculture. Son Projet alimentaire de territoire (PAT) a été labélisé en 2021. Les actions menées sont en lien avec le Plan régional pour l'alimentation porté par la Région Occitanie.

Depuis 2017, le PNR a mené plusieurs actions en matière d'alimentation (2 Défis Familles à alimentation positive, 2 collectivités accompagnées pour l'augmentation de la part de produits bio et locaux dans la restauration hors domicile collective, la réalisation d'un diagnostic « toile alimentaire », des animations auprès des enfants et des jeunes, une opération Gourmet Bag avec 35 restaurateurs, une journée de

11. Agriculture et foncier agricole

À l'heure où la crise sanitaire révèle la fragilité de notre système alimentaire, le concept de résilience alimentaire ressort. À la base de cette résilience se pose, la question du foncier, de son accès et de ses usages potentiels ainsi que l'adaptation des systèmes et des pratiques.

Dans la plupart des communes rurales du PNR des Pyrénées Ariégeoises, la **propriété foncière s'est progressivement déconnectée de son usage**. Si les cultures vivrières étaient au cœur des modes d'habiter jusqu'au milieu du XX^e siècle, la plupart des anciennes parcelles vivrières n'ont aujourd'hui plus d'usage et retournent à des dynamiques naturelles de fermeture végétale des milieux. La structure actuelle du foncier est héritée de ces pratiques passées. Il en résulte un **parcellaire très complexe**, fait de petites surfaces et d'indivisions. Dans les zones de montagne, on estime à moins d'un hectare la surface moyenne détenue par un même propriétaire, et à environ dix ares la surface moyenne des parcelles. Là où les paysans n'ont pas fait d'eux-mêmes un remembrement cohérent, le morcellement foncier bloque l'usage de terres qui pourraient aujourd'hui présenter un potentiel alimentaire.

Dans les zones les plus adaptées aux modes de production actuels, la structure du foncier est aujourd'hui plus cohérente. Mais ces parcelles font aujourd'hui l'objet de multiples conflits d'usages, qu'elles soient concernées par des projets d'urbanisation ou bien convoitées par de multiples et divers porteurs de projets agricoles. **Aujourd'hui le marché foncier et ses systèmes de régulation suivent trop souvent des logiques financières, détachées de la réalité géographique et de la demande de consommation locale**. Il semble pourtant intéressant de mieux lier l'attribution des terres aux projets agricoles des personnes souhaitant s'y installer, en prenant en compte leur potentiel agronomique au-delà de leur valeur marchande. Cette approche géographique, par le paysage, demande de dépasser les acquisitions opportunistes, pour définir une stratégie foncière à l'échelle des bassins de vie locaux.

Plusieurs besoins sont clairement identifiés par de nombreux acteurs locaux pour s'orienter vers la résilience alimentaire.

L'implication des collectivités est essentielle. Le besoin de formation des élus locaux aux outils disponibles, partenaires et montages envisageables pour faciliter l'accès au foncier agricole, est nécessaire. Il faut envisager un accompagnement à la définition de stratégies communales et intercommunales, foncières et alimentaires.

Le portage du foncier doit devenir, aussi, une question publique. L'espace est une ressource limitée, et le sol apparaît de plus en plus comme un bien commun. Par endroits, le travail nécessaire sur la structure foncière pourrait permettre des montages ambitieux où plusieurs droits cohabitent sur un même bien : les droits de vente et de location, les droits de gestion et de prélèvement, les droits d'accès et de jouissance. On se rapprocherait alors de la notion de *communs*, que les territoires de montagne ont bien connu il n'y a pas si longtemps de ça. Un travail partenarial est nécessaire pour mieux anticiper les transmissions à venir, être réactif sur les ventes, pouvoir stocker certaines parcelles le temps de la mise en place d'un projet, et remobiliser certaines parcelles délaissées. Le développement de l'utilisation des AFP et le groupement pastoral sont également pertinent.

On constate par ailleurs **un manque de solidité des porteurs de projets agricoles**, ainsi qu'un **besoin de développement et de structuration des filières locales**. Une fois l'accès au foncier agricole résolu, un accompagnement technique et humain des porteurs de projet reste nécessaire, ainsi que la disponibilité d'ateliers de transformation et de circuits de commercialisation bien identifiés. La question du logement des agriculteurs et des bâtiments agricoles se pose aussi systématiquement, compliquée par la forte présence sur le territoire de zones inondables et à risque, et le manque d'attractivité et d'offre locative des centres-bourgs.

12. Agrotourisme

L'agrotourisme est une forme de tourisme visant à découvrir et à partager les savoir-faire et les produits d'un milieu à vocation agricole. Il s'appuie sur quatre grands domaines qui se recoupent souvent : la gastronomie, les visites-découvertes ou pédagogiques, les promenades, l'hébergement à la ferme. Il est difficile d'avoir une vision de l'offre tant elle est éclatée et sans obligation de centralisation. A noter que **3% des exploitations pratiquent l'agrotourisme** (32

exploitations) dans les Pyrénées Ariégeoises. A titre d'illustration, les deux réseaux recensant des exploitations agricoles ayant une offre agrotouristique sont les réseaux « Bienvenue à la ferme » des chambres d'agriculture et « Accueil paysan ».

	Périmètre d'étude	Ariège
Nombre exploitations	32	72
Bienvenue à la ferme	28	66
Accueil paysan	4	6
TYPES D'OFFRE		
Vente de produits	16	41
Hébergement	18	34
Restauration	6	10
Activité	21	34

Source : CA09 – Réseau BAF

13. Agriculture et environnement

Il existe des liens particulièrement étroits entre l'agriculture et la biodiversité dans plusieurs domaines: la diversité génétique, celle des espèces et celle des écosystèmes. Il existe des liens particulièrement étroits entre l'agriculture et la biodiversité dans plusieurs domaines: la diversité génétique, celle des espèces et celle des écosystèmes.

Des espaces agricoles riches en biodiversité

Les milieux agricoles cultivés **sont très peu représentés** dans les Pyrénées Ariégeoises puisqu'ils ne couvrent qu'environ 4% du territoire. Ils sont surtout concentrés sur les coteaux, dans la plaine de l'Arize où la continuité est satisfaisante, sur le Volvestre et dans la vallée du Salat, en aval de Saint-Lizier. Ces habitats se retrouvent également ponctuellement sur des vallées secondaires et d'autres secteurs du Piémont et des Pré-Pyrénées, autour du Mas d'Azil et de La Bastide de Sérou par exemple. Ces habitats sont assez variés suivant leur

utilisation (céréales, fruitiers, vignes...), le mode de gestion et la nature du sol. La qualité des milieux agricoles dépend évidemment du type de pratique agricole. Les haies, les chemins enherbés, les murets et les fossés accueillent une flore spontanée, des insectes et des reptiles. Ils sont donc des corridors pour les petits mammifères, les chauves-souris et certains oiseaux.

Sur le plan écologique, **les cultures extensives sont les plus riches et particulièrement intéressantes pour la flore messicole** avec la Turgénie à larges feuilles, la Grande androsace ou encore la Conringie d'Orient. Les mosaïques paysagères intégrant des cultures, prairies bocagères et pelouses abritent très régulièrement plusieurs espèces patrimoniales, essentiellement chez les oiseaux, avec le Busard Saint-Martin ou encore l'Alouette lulu.

Il convient également de noter le rôle biologique et paysager important des corridors que constituent les **haies** (bon maillage bocager sur les avants-monts et en zones intermédiaires), les ripisylves et plus généralement les rivières qui ont un rôle de connectivité naturelle permettant les déplacements entre les différents milieux. Les haies mettent en valeur l'identité rurale des bourgs et des villages, structurent les paysages agricoles, limitent l'érosion et sont de véritables réservoirs pour la faune et la flore locale

A noter la présence de 10 races locales domestiqués qui participent à l'entretien des milieux.

Plus de biodiversité dans les exploitations biologiques

L'essentiel des surfaces agricoles du PNR est dédiée à l'élevage extensif. En ce qui concernent les surfaces de culture, les Pyrénées Ariégeoises présentent une surface de culture importante en agriculture Bio Des études comparatives sur l'influence des systèmes de cultures conventionnelles et biologiques montrent que l'agriculture biologique a des effets positifs sur la flore et la faune présentes sur les exploitations agricoles. Selon l'altitude, à laquelle elles se trouvent, les exploitations biologiques comptent entre 46 et 72% de surfaces proches de l'état naturel de plus que les exploitations conventionnelles, abritent 30% d'espèces en plus et 50% d'individus en plus que les exploitations non biologiques.

L'agriculture génère plusieurs impacts sur la biodiversité :

- L'impact des **brûlages pastoraux** sur la biodiversité est effectif dans la mesure où le brûlage change le milieu, mais est très variable selon les espèces et les techniques de brûlage utilisées. L'exemple de l'impact sur les reptiles développé dans la note de synthèse du Conseil Scientifique sur les feux pastoraux montre que les brûlages peuvent avoir des conséquences négatives en détruisant les habitats mais peuvent avoir aussi des conséquences positives à plus long terme en ré-ouvrant des milieux trop fermés, si on n'a pas pu ou pas voulu utiliser d'autres méthodes de réouverture, à condition d'y maintenir une activité pastorale par la suite
- Elle laisse place à la biodiversité des milieux ouverts et participe au maintien de ces espaces par l'élevage extensif.
- Une biodiversité particulière associée aux espaces agricoles : messicoles, haies, murets...
- Une modification de la structure des sols par le travail du sol (labour par exemple), ou par l'utilisation de pesticides, d'herbicides ou d'engrais (produits phytosanitaires).
- Elle génère une pollution de l'eau par les effluents agricoles, l'utilisation de produits phytosanitaires dans les cultures.
- La dégradation des berges des cours d'eau sur des points d'abreuvement non « maîtrisés ».
- L'entretien des zones humides lors dans le cas d'élevage extensif.

Des outils et actions pour la préservation de la biodiversité en milieu agricole

Le SMPNR a mobilisé de nombreux financements qui ont permis aux exploitants agricoles de conforter leur activité tout en préservant leur environnement par des pratiques adaptées. Il a également valorisé et fait reconnaître les bonnes pratiques des agriculteurs éco-responsables.

Les **mesures agro-environnementales et climatiques** (MAEc) constituent un outil important du deuxième pilier de la PAC pour accompagner le changement des pratiques agricoles et maintenir les pratiques favorables sources d'aménités environnementales. Plus de 32000 ha ont été contractualisés dans les sites Natura 2000, en faveur d'espèces protégées (Azurée des mouillères, Lézard ocellé), en faveur des zones humides et de la Trame verte et Bleue, des mesures d'ajustement de la pression de pâturage et de gestion pastorale.



Le SMPNR s'est attaché à valoriser les prairies naturelles pendant 10 ans, notamment sous la forme d'un **concours des prairies fleuries aujourd'hui renommé « concours des pratiques agro-écologiques »**, reconnu par la profession agricole. Ce concours est organisé par le SMPNR depuis 2011.

Les prairies naturelles, dites permanentes, sont plus riches en espèces (jusqu'à soixante espèces différentes), plus rustiques, mieux adaptées aux intempéries que les prairies temporaires. Elles sont excellentes à la fois pour la biodiversité et pour les paysages. Elles ont également de grandes qualités agronomiques

Le SMPNR organise le concours sur une partie du territoire, et lance un appel à candidature chaque printemps. Les éleveurs souhaitant participer peuvent s'inscrire auprès de la structure.

Une première visite est organisée sur la prairie proposée au concours, avant le passage du jury composé de membres de la profession agricole, d'agronomes, de naturalistes. Une fois passé le jour de visite, une remise de prix locale est organisée puis le dossier du gagnant est présenté à un jury national. De 2016 à 2019, dans le cadre du programme de gestion et mise en réseau des milieux naturels pyrénéens GREEN*, le SMPNR a présenté aussi le candidat vainqueur du concours local à un concours transfrontalier des prairies fleuries. Des candidats andorrans, français et espagnols, de la Catalogne au Pays Basque, présentent leur dossier lors de ce concours. Le concours transfrontalier met ainsi en avant l'activité de pastoralisme, emblématique des Pyrénées.

Depuis 2010, le SMPNR participe à des expérimentations et des actions de sensibilisation avec le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées pour préserver les plantes messicoles.

Depuis 2019, le SMPNR coordonne la démarche expérimentale des Paiements pour services environnementaux (PSE) lancée par l'AEAG, en lien avec la Chambre d'agriculture, Ariège Bio Garonne et le SMBVA. L'objectif est de

rémunérer les agriculteurs suivant un système de notation de leurs pratiques, récompensant ainsi leurs efforts pour la préservation de l'environnement.

14. Agriculture et paysage

L'activité agropastorale a longtemps occupé une place prépondérante dans la vie et l'organisation des communautés rurales pyrénéennes. Elle a ainsi fortement contribué à façonner les paysages des Pyrénées Ariégeoises. Champs et près de fauche en fond de vallée, près de fauche et pâturages d'intersaison sur les versants, pacage d'été en estives : cet étagement des usages agricoles a permis de tirer parti au mieux de la variété des conditions de milieu du territoire montagnard et d'accéder aux ressources indispensables à la vie des troupeaux et des populations.

Premier atout du territoire identifié par les habitants, le paysage contribue à la qualité du cadre de vie des populations et à l'attractivité du territoire. Cette qualité paysagère est menacée par plusieurs phénomènes : la déprise agricole qui les ferment, des pratiques agricoles qui tendent à les banaliser (agrandissement et simplification des exploitations), des pressions foncières provoquée par l'étalement urbain et le développement d'énergie renouvelable (photovoltaïque) qui provoquent une artificialisation des sols et impactent le milieu agricole et les paysages. Ces changements de pratiques et des modes de gestion de l'espace agricole associés à la déprise agricole ont engendré une modification de la mosaïque paysagère et des milieux naturels. Face à ces menaces, se dégage un enjeu fort de **préservation des mosaïques paysagères**.

15. Agriculture et santé environnementale

(cf. chapitre santé environnementale)

Les Pyrénées Ariégeoises présentent de nombreux atouts en termes de diversité et de qualité des productions locales qui participent à l'attractivité du cadre de vie et à la santé environnementale. En outre, elles offrent un accès à une variété de produits bio et locaux : productions maraichères, viandes et fromages locaux, miels, entre autres, bénéfiques pour la santé. Les modes de commercialisation en circuits courts sont variés. De nombreux producteurs proposent d'acquérir leurs produits directement à la ferme.

Des études sont en cours dans les Alpes pour démontrer une valeur nutritive supérieure des aliments produits en montagne. Ceci renforce l'intérêt pour le SMPNR de soutenir l'agriculture de montagne de proximité et de qualité au travers de différentes actions (notamment la marque « Valeur Parc »).

Le Plan National Nutrition Santé 4 paru en 2020, qui introduit un critère de durabilité (impacts sur l'environnement), légitime d'autant plus ces actions. A noter également, au vu des dispositions de la loi EGALIM (2018), les services de restauration collective (établissements d'accueil de la petite enfance, école, université, établissement de santé, établissements sociaux et médico-sociaux et établissements pénitentiaires) devront proposer au 1^{er} janvier 2022, au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques. Peu de données sont aujourd'hui disponibles sur ce sujet. La SCIC TAP, outil coopératif des collectivités et des producteurs, est l'outil départemental dédiée à cette action.

Les pesticides et la santé humaine

Les effets néfastes des pesticides sur l'environnement et sur la santé humaine ont été démontrés (exposition professionnelle et personnelle et *via* l'alimentation). Leurs effets sanitaires peuvent être aigus (immédiats avec des signes locaux comme des irritations cutanées, réactions allergiques, vomissement, gêne respiratoire..) ou chroniques (à long terme). Des études épidémiologiques menées par l'Inserm chez des travailleurs exposés aux pesticides ont mis en évidence des liens entre l'exposition aux pesticides et le risque d'apparition de pathologies cancéreuses, neurologiques ou des troubles de la reproduction (effets perturbateurs endocriniens). Par ailleurs, d'autres études ont attiré l'attention sur les effets d'une exposition, même à faible intensité, au cours des périodes sensibles du développement (*in utero* et pendant l'enfance)



Le territoire semble peu concerné directement par l'usage agricole des pesticides, les terres labourables représentant 4 % de la surface.

Cependant, les pratiques quant à l'utilisation des pesticides dans les territoires adjacents pourraient avoir des impacts directs sur la qualité de l'air des Pyrénées Ariégeoises. Pour les usages agricoles, la moyenne à l'échelle du département est

inférieur à aux moyennes régionale et nationale. :0.7 kg de substances actives par ha de SAU ont été utilisés en Ariège en 2018 contre 4kg/ha en Occitanie et 3kg/ha à l'échelle nationale.

Les lois relatives à la transition énergétique pour la croissance verte (2015) et pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages marquent l'ambition de réduction d'usage des pesticides et la protection contre leurs effets nocifs sur l'homme et l'environnement¹¹.

16. Les impacts du changement climatique sur l'agriculture et le pastoralisme

D'après l'OPCC, il est probable que la diminution du nombre de jour de gelée, l'augmentation des températures et la moindre disponibilité en eau entraînent dans l'ensemble :

*Une modification des calendriers de culture

*une baisse de la productivité de certaines cultures ? aussi aggravée par l'augmentation des risques de dommages liés aux événements météo extrême

* des impacts positifs pour d'autres ?

- Favorisation de la propagation de pathogènes et maladies pour les productions végétales comme animales
- Incidences sur la productivité et la qualité des fourrages et des pâturages (dont altération de la composition floristique et diversité des espèces de la flore)
- Impacts négatifs sur l'état de santé et le bien-être des animaux (dû à l'augmentation des températures et des vagues de chaleur)

¹¹ L'arrêté du 15 janvier 2021 étend la loi Labbé qui interdit depuis 2017 l'utilisation des produits pharmaceutiques par les collectivités pour entretenir les espaces verts et la voirie, et depuis janvier 2019 pour les particuliers et les jardiniers amateurs. Cet arrêté introduit des dispositions particulières d'interdiction d'utilisation dans les propriétés privées, les lieux fréquentés par le public et les lieux à usage collectif. Au niveau national, le plan Ecophyto II+(2015) a pour objectif la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de moitié d'ici 2025 et de sortir du glyphosate pour une majorité d'usage d'ici fin 2020.

Dans le cadre de la préparation du LIFE-IMPACCT déposé fin 2020, les impacts envisagés ont été les suivants :

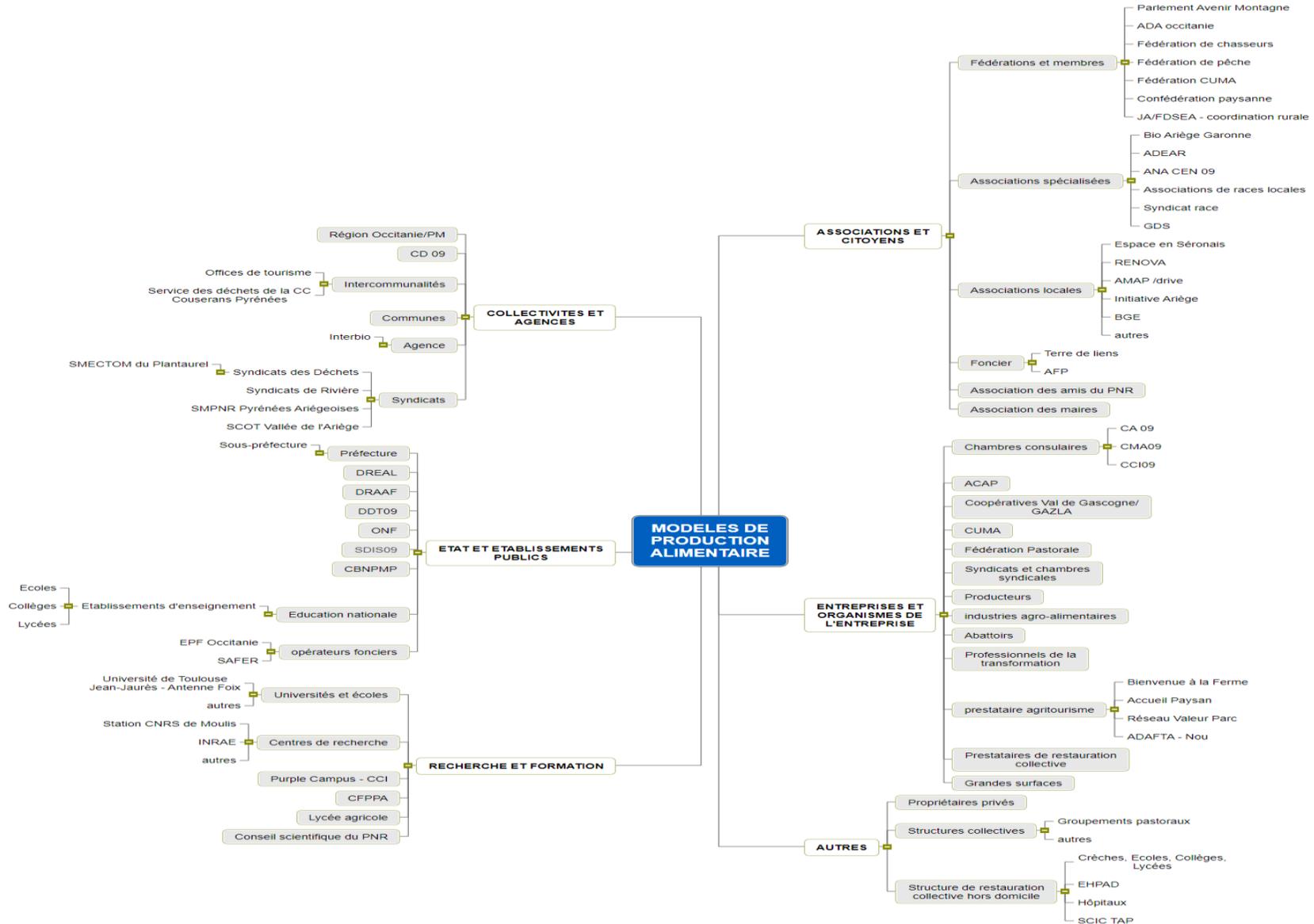


L'agriculture représente un potentiel global d'atténuation du changement climatique important par le biais de pratiques agricoles permettant de stocker durablement du carbone dans les sols.

Sur la base d'un réseau de station météo mis en place par la Chambre d'agriculture dans le cadre du projet CLIMATGIL, celle-ci acquiert des données d'observation dans le but de proposer des pratiques adaptées dans les domaines de la conduite des cultures, des troupeaux, du pâturage, de la conception et de l'usage des bâtiments. Ces données agrégées sont une base de travail d'avenir.

17. Les forces vives du territoire et les documents-cadre

Les acteurs identifiés sur les questions relatives aux modèles de productions alimentaires sont présentés dans le schéma ci-dessous. (liste non exhaustive)



Documents-cadre (liste non exhaustive)

Au niveau régional

*Projet de SRADDET 2040 Occitanie

*Pacte Régional pour une alimentation durable en Occitanie

Au niveau territorial

*Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

*SCOT Vallées de l'Ariège

*Plan Paysage de la Transition Energétique et Climatique

*Plans Alimentation Territoriaux

18. Eléments prospectifs 2040

Le Conseil Scientifique du PNR des Pyrénées Ariégeoises a réalisé en 2020-2021 une note méthodologique et prospective en lien avec les enjeux des différentes ressources du territoire à horizon 2040. Au total, 27 chercheurs ont contribué à cette note en réalisant des fiches synthétiques sur leur recherche. Concernant la ressource biodiversité, **4 chercheurs** présentent des recherches en lien avec cette ressource (cf. tableau ci-après).

La note du Conseil scientifique et les fiches des chercheurs (Annexe) sont disponibles sur le site internet du PNR des Pyrénées Ariégeoises www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/nos-partenaires/le-conseil-scientifique/actions-menees/

Nom du chercheur	Domaine de recherche et équipes	Travaux de recherche évoqués
Marc Deconchat	Écologie. Laboratoire DYNAFOR INRAE	Évolution de l'organisation spatiale des paysages, et son influence pour les activités humaines.
Benjamin Dubertrand	Histoire. Anthropologie. UT2J Toulouse	Étude anthropologique d'expérimentations d'autres manières de vivre dans la moyenne montagne ariégeoise
Corinne Eychenne	Géographie. LISST Dynamiques rurales. UT2J Toulouse	Action collective dans les estives ariégeoises, prise en compte de l'agriculture et du pastoralisme par les collectivités locales, accès au foncier agricole et dynamiques d'installation dans le haut Vicdessos.
Sylvette Monier	Economie. INRAE Observatoire du développement rural	Valorisation des signes de qualité par les consommateurs, et impacts des labels pour les producteurs.

Liste des contributions des chercheurs du conseil scientifique du PNRPA en lien avec les modèles de production alimentaire, Extrait de la note du Conseil Scientifique, 2021.

Synthèse – Modèles de production alimentaire

Les Pyrénées Ariégeoises sont riches d'un tissu économique diversifié (agriculture, agro-alimentaire, forêt-bois, tourisme, ...), à l'ancrage territorial fort (ressources locales, savoir-faire), et au potentiel important. Le maintien et le développement du tissu économique est nécessaire pour maintenir des Pyrénées Ariégeoises vivantes. Le diagnostic socioéconomique réalisé par les chambres consulaires (2021) offre une synthèse du tissu économique du territoire :

L'activité agricole varie selon régions agricoles du PNR des Pyrénées Ariégeoises : quelques cultures à forte valeur ajoutée même si la majeure partie des cultures est destinée à l'alimentation animale principalement, des systèmes de polyculture élevage et d'élevage pur et une zone dédiée à l'activité d'estive. L'éventail des valorisations des productions agricoles est très large : filières longues, les circuits courts, Le pastoralisme est une composante importante de l'occupation et de la valorisation du territoire, fortement impactées par la prédation.

La valorisation finale de la production locale agricole est relativement faible malgré l'atout que représentent le pôle de transformateurs viande-lait de Saint Girons, l'orientation des exploitations agricoles et autres initiatives en faveur du rapprochement du consommateur et du producteur, et les dynamiques de labels et/ou de marques.

Les productions dont l'offre est déficitaire par rapport à la demande locale sont le maraîchage, les élevages porcins, les volailles et œufs, les céréales et légumineuses, les fruits. La production bio est diversifiée, mais les productions maraîchères, porcines, de volailles, de céréales et de légumineuses ne suffisent toutefois pas à répondre à la demande. La vente en circuit court est importante pour les produits biologiques, et les autres circuits, plus longs, sont à développer pour un accès du plus grand nombre à ces produits. Une trentaine de marchés sont dénombrés dans le PNR. Pour certains, on note une difficulté d'accès pour les producteurs, d'autres au contraire sont demandeurs de productions locales de qualité.

Au regard des différents éléments du diagnostic, **les principaux enjeux concernant les modèles de production alimentaire des Pyrénées Ariégeoises** portent sur :

- > L'accès et la mobilisation du foncier agricole par le biais de l'implication des collectivités territoriales pour l'accueil de nouveaux agriculteurs.
- > La transmission des exploitations agricoles.
- > Le développement et structuration des filières locales (transformation des produits et valeur ajoutée).
- > La diversification des productions agricoles pour répondre aux besoins des habitants (fruits, légumes, ..).
- > Le développement de l'agriculture bio (sensibilisation, accompagnement des agriculteurs..).
- > L'accès aux produits locaux et bio (accès pour tous, circuit-court, magasin de producteurs, grande surface..) et à une alimentation saine.
- > La protection de la pratique du pastoralisme et de l'activité agricole de montagne
- > La préservation de la biodiversité des milieux agricoles (dont zones humides, plantes messicoles, races locales) et de la mosaïque paysagère.
- > Le développement et la valorisation des pratiques agroécologiques (prairie naturelle, préservation de la ressource en eau).
- > La lutte contre les pesticides.
- > L'adaptation au changement climatique.

Bilan synthétique modèles de production alimentaire

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Foisonnement de petits producteurs avec produits à forte valeur ajoutée Accès aux produits (marché, magasins de producteurs, foires..) Lien social producteur-consommateur Consommation et production de produits bio importante Variété et concentration de races locales en Ariège adaptées aux conditions du territoire. Des milieux ouverts riches en biodiversité Production diversifiée Existence de démarches agroenvironnementales Sensibilité de la population à la consommation de produits locaux et bio Existence de labels (valeur parc, label rouge..) Développement des circuits courts Une offre agro-touristique</p>	<p>Déprise agricole et fermeture de milieux Morcellement du parcellaire >blocage de l'usage des terres Agrandissement des exploitations et baisse de la densité d'actifs agricoles Agriculteurs âgés>problématique de la transmission des exploitations Des matières premières insuffisantes sur le territoire. Des formations insuffisantes Patrimoine vernaculaire lié au pastoralisme dégradé Des produits locaux peu représentés dans les grandes surfaces Races locales : Des petits effectifs et des enjeux de conservation encore présents pour certaines races Peu d'offre locative pour l'installation des nouvelles populations Territoire contraint par les risques naturels Existence conflit homme/nature sauvage.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Territoire attractif> installation nouvelles populations>accroissement de la demande Demande sociétale forte pour une alimentation plus saine et nouvelle tendance de consommation (+ produits bio) Des dispositifs réglementaires en faveur de l'alimentation saine Développement de la Marque Valeurs Parc Potentiel de développement de la filière viande de races locales (autre que Vache Gasconne déjà développée) Intérêt pour la relance d'une filière laine (brebis tarasconnaise et castillonnaise) Valorisation des milieux embroussaillés et de la biodiversité par les races locales</p>	<p>Âge avancé de certains éleveurs, notamment des chefs d'exploitations. Concurrence entre usages agricoles et non agricoles (projet énergétiques, urbanisation..)> Pression foncière et artificialisation des espaces agricoles + Potentiels impacts paysagers Changement climatique Concurrence de certaines races rustique à viande (Salers, Aubrac). Des aides PAC adossées à des volumes (ha. UGB) favorisant des élevages transhumants au détriment de structures modestes productrices de valeurs et de maintien des écosystèmes.</p>

ANNEXE

Annexe 1 : Les races locales dans le PNR des Pyrénées Ariégeoises

Le cheval Mérens



Chevaux de Mérens en estive, crédit photo PNR PA

Aussi appelé « le Prince Noir des Pyrénées », en raison de sa robe couleur noir-zain, le Mérens est originaire de la Haute Vallée de l'Ariège (Mérens-les-Vals). Grâce au travail d'éleveurs, très attachés à ce cheval rustique et adapté aux territoires de montagne, ils ont su conserver dans le berceau de la race une population suffisamment élevée en race pure. Le cheval de Mérens est élevé intégralement en plein air et en système transhumant. Les opérations de sélections tendent à en faire un cheval de sport et de loisir même s'il était anciennement consacré au trait. Aujourd'hui, il s'agit d'une race de selle reconnue nationalement et internationalement.

En 1993, la filière Mérens s'est organisée en un Syndicat Hippique des Eleveurs de la Race Pyrénéenne Ariégeoise (SHERPA). Cette association nationale rassemble éleveurs et utilisateurs concentrant l'essentiel de son activité à l'échelle

régionale. Depuis 1997, les éleveurs de chevaux de Mérens peuvent bénéficier de la « Prime aux Races Menacées » (PRM). En 2014, on compte près de 1268 chevaux de Mérens en France (230 naissances de Mérens en France, en 2018). La majorité des élevages de Mérens restent cantonnés au berceau de race (ancienne région Midi-Pyrénées). Les effectifs de Mérens connaissent une légère baisse.

o Le cheval Castillonnais



Chevaux Castillonnais, crédit photo Marc MESPLIE

Le Castillonnais ou « cheval du Biros » ou « Saint-Gironnais » est un cheval de niche ariégeoise. Il est très agile en montagne et convient à l'équitation de loisirs même si sa vocation première était liée aux activités militaires et agricoles. Il est à l'origine, issu de hardes sauvages très anciennes, dont les grottes ariégeoises recèlent de nombreuses représentations peintes ou sculptées. En 1996, le Ministère de l'Agriculture reconnaît officiellement la race castillonnaise comme race de sang et comme race menacée, c'est-à-dire qu'elle comptabilise moins de 10 000 femelles reproductrices¹². En 2020, on compte 636 chevaux castillonnais à l'échelle de la France, dont 281 chevaux comptabilisés en Ariège en 2019. 80%

¹² Source : INRA, 2015, Races animales menacées d'abandon pour l'agriculture.

des effectifs sont situés dans le secteur du PNR¹³ (Source : site de l'ANCCAP, données de 2019).

L'avenir de la race reste incertain car elle subit une baisse des naissances globale depuis 2010¹⁴. Cette baisse peut s'expliquer par un âge avancé des éleveurs qui commencent à « quitter » le milieu de l'élevage (Source : ANCCAP). Depuis 2019, et afin d'enrayer la baisse des naissances, l'ANCCAP et l'ADEPFO (Association de Développement des Pyrénées par la Formation) travaillent à la structuration d'un projet collectif et à la définition d'un plan d'action pour les années à venir (notamment la création d'un centre de valorisation pour la race Castillonnaise).

Aujourd'hui la principale valorisation de la race passe par le tourisme équestre avec la création de 1440km chemins de randonnée équestre en Ariège (Plan Départemental de la randonnée équestre)¹⁵. 7 éleveurs de Castillonnais proposent des activités de tourisme équestre dans les Pyrénées Ariégeoises.

La vache Gasconne des Pyrénées principal bovin à transhumer sur le territoire, très présente en Ariège et une viande reconnue sur le territoire¹⁶

Majoritairement implantée sur les coteaux et la chaîne des Pyrénées, on différencie la Gasconne à muqueuses noires d'Ariège et la Gasconne aréolée du Gers, ces deux populations se distinguent par la différence entre les terroirs et les systèmes d'élevage. La race a acquis une rusticité et des qualités physiques qui lui permettent de s'adapter partout: pelage et muqueuses lui permettant de résister à l'exposition du soleil, onglons lui conférant une aptitude exceptionnelle à la marche. C'est d'ailleurs la principale race bovine d'Ariège à pratiquer la

¹³ http://www.equipyrene.org/ign2/map_cast_2019d.php

¹⁴ <http://www.chevalcastillonnais.fr/public/tableau1.php>

¹⁵ <http://www.cdteariegepyrenees.fr/je-decouvre-lariege-a-cheval/itineraires-a-cheval/>
[Consulté le 27/07/2020]

¹⁶ Les données chiffrées ont été transmises par le Groupe Gascon (extraits de la Base de Donnée Nationale Identification, Inventaire Permanent Généralisé, bilan de l'Organisme de Défense et Gestion du Label Rouge Boeuf Gascon).

transhumance. C'est une très bonne vache de montagne qui valorise ces zones et les fourrages grossiers. La vache Gasconne se nourrit quasiment sans intervention humaine.



Vache Gasconne des Pyrénées, crédit photo Groupe Gascon

Les Pyrénées Ariégeoises et en particulier le Couserans, se caractérisent par une proportion importante des éleveurs et des effectifs : 208 éleveurs de vaches Gasconne des Pyrénées y sont présents (320 éleveurs en Ariège), avec une concentration dans certaines communes du Couserans (La Bastide de Sérou, Ercé,...). Au total, on comptabilise 11972 têtes dans 96 communes des Pyrénées Ariégeoises, ce qui représente plus de la moitié des têtes présentes en Ariège (18000 têtes).

Dès 1995, la filière vache Gasconne s'organise collectivement pour valoriser la viande de bœuf et obtient le Label Rouge pour le Bœuf Gascon en 1997. Ce label concerne les zones d'élevage d'Occitanie. En 2006 est créée le Groupe Gascon reconnu par le Ministère de l'Agriculture en tant qu'Organisme de Sélection (OS) et qu'Organisme de Défense et de Gestion (ODG). En 2007, en complément du Label Rouge, le Groupe Gascon met en place pour ses adhérents, la marque

« Race Gasconne, laissez-vous fondre » afin de valoriser les animaux adultes de race pure [Gasconne](#) et les animaux jeunes purs ou croisé. Ces démarches permettent d'offrir au consommateur une gamme de produits en races locales mais aussi de valoriser l'ensemble des animaux d'une exploitation.

Globalement, les effectifs de vaches Gasconne des Pyrénées restent stables en 2020 par rapport à 2016 dans les Pyrénées Ariégeoises (-10 têtes) alors qu'ils sont en baisse au niveau du département (-320 têtes) et stables au niveau national ou régional-. Ce maintien est correct par rapport aux cessations, mais n'est pas suffisant pour pérenniser les filières et les outils collectifs. En Ariège la vache **Gasconne des Pyrénées est concurrencée par l'arrivée récente de la race Aubrac**, sur le même créneau de race rustique à viande que la Gasconne des Pyrénées ou la Salers. Cela trouble les filières, l'image et l'identité du territoire, dont les races locales peuvent être un atout de différenciation majeur.

La Gasconne reste **une race locale** comparée aux effectifs nationaux. La taille de sa population, qui permet à près de 1000 familles de vivre de leur travail en Occitanie, lui confère un positionnement particulièrement bien adaptée aux besoins des territoires et des consommateurs : assez grande pour approvisionner une filière significative, assez petite pour se distinguer de la masse et bénéficier commercialement de son fort ancrage territorial. A contrario, elle ne bénéficie ni des aides spécifiques européennes aux races en conservation, ni des volumes des races « nationales » qui arrivent à financer par le nombre leurs actions collectives. C'est pourquoi un accompagnement particulier est nécessaire pour ce concept vertueux race/territoire/produit, créateur d'emploi, d'entretien de l'espace, d'identité et de produits de qualité en circuits courts. La Région Occitanie et le Commissariat de Massif soutiennent ces programmes.

○ **La vache Casta ou Aure-et-Saint-Girons, très faible effectif**

La vache « Casta » est une race pyrénéenne très ancienne, très rustique, bien adaptée aux territoires de montagne avec une facilité de vêlage. Elle est originaire des vallées du Couserans en Ariège et vallée d'Aure dans les Hautes-Pyrénées. La Casta est « facile » à élever, et est peu dépendante de l'intervention humaine.

Les effectifs de Casta ont fortement régressé dans les Pyrénées au cours de l'après-guerre, suite au processus général de spécialisation de l'élevage, des pressions d'ordre économique, commercial, technique et administratif. Aujourd'hui la croissance des effectifs est lente mais de bon augure pour la race. Selon l'inventaire 2018¹⁷ de l'Institut de l'Élevage on dénombre 58 animaux Casta en Ariège, répartis dans 7 troupeaux dont 6 sont situés dans les Pyrénées ariégeoises. La plupart des élevages sont toujours situés dans le berceau d'origine pyrénéen.



Vache Casta ou d'Aure-et-Saint-Girons, crédit photo Marc MESPLIE

Depuis 2014, c'est l'Association Nationale pour la Vache de Race Casta qui assure la sauvegarde de la race, le suivi des élevages et les actions de promotion. La race est principalement valorisée en système allaitant et bénéficie de la « Prime Race Menacée » (uniquement pour les animaux inscrits au livre généalogique). Toutefois, la petitesse des effectifs de Casta rend difficile une valorisation de la

¹⁷ Inventaire Races Bovines Pyrénéennes 2018, Institut de l'élevage, Effectifs du 31 décembre 2018 au 1^{er} Janvier 2019.

viande si les effectifs ne sont pas stabilisés et en augmentation. Une initiative de valorisation de la viande dans une démarche collective a échoué en 2014, compte tenu de l'éloignement géographique et de la difficulté coopérer entre les éleveurs, qui valorisent leur propre élevage.

En Ariège, à la suite de cet échec, une éleveuse a créé sa marque « Eth Casta d'aci », écrite en gascon, pour valoriser le bœuf casta castré de plus de 5 ans. Cette production est également labellisée « Valeurs Parc ». La promotion de la race Casta repose aujourd'hui sur un petit noyau d'éleveurs en Ariège.

La brebis Tarasconnaise



Brebis Tarasconnaises, crédit photo PNR PA

La race ovine tarasconnaise est une race de montagne des Pyrénées Centrales douée d'une rusticité lui permettant de transhumer, de s'adapter aux chocs climatiques et de supporter des périodes de restrictions alimentaires. Elle est originaire de la vallée de Tarascon-sur-Ariège, qui lui a donné son nom actuel. Cette race est exclusivement élevée en système allaitant. Il est toutefois possible de valoriser sa production par le Label rouge « Agneau fermier sélection des bergers ». Aujourd'hui, la race Tarasconnaise comme les autres races ovines

(brebis castillonnaise également) des Pyrénées suscitent un intérêt pour la relance d'une filière laine dans les Pyrénées.

La brebis Castillonnaise



Brebis Castillonnaise ou "tête rouge", crédit photo PNR PA

Elle est localement connue sous le nom de « tête rouge » en raison de la pigmentation de sa peau. Elle est originaire de la vallée de Castillon en Ariège. Son petit gabarit et sa rusticité lui permettent de transhumer en montagne et de

En 1929, on estimait à 50 000 le nombre de brebis castillonnaises. En 1969, il n'en restait plus que 19 000 dont 95 % en Ariège. **Actuellement on ne compte plus que 1500 brebis et 30 béliers répartis dans une dizaine d'élevages.** Les facteurs à l'origine de cette situation sont la déprise agricole et le croisement anarchique pour l'obtention de plus gros agneaux associés au croisement incontrôlé en estives. La production dominante des élevages reste l'agneau léger vendu à 2 mois (20-22 kg vif) pour l'engraissement en partie à destination de

l'Espagne. Des actions de sauvegarde du patrimoine génétique de cette race ont été mises en place depuis 1989.

La brebis « Montagne Noire »

Cette race native des contreforts du Massif Central est devenue peu à peu pyrénéenne. La race Montagne Noire a progressivement disparu de son berceau d'origine pour n'être plus présente que dans les départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne principalement. C'est une variété de la race Lacaune, sous un format plus petit et trapu, à aptitudes mixtes, destinée à la production de viande et essentiellement à celle de l'agneau de lait. Elle reste utilisée pour améliorer la conformation d'autres races locales (Tarasconnaises et Castillonnaises). Cette activité explique la « migration » de cette race : les animaux achetés à l'extérieur ont été peu à peu conservés, croisés ou pas avec des races locales (tarasconnaises, castillonnaises), pour constituer progressivement une population localisée sur le département de l'Ariège avec quelques débordements sur le Gers et la Haute Garonne. La race est mal adaptée à la marche en haute montagne, c'est pourquoi elle est élevée en pleine ou moyenne montagne sans transhumance, d'autant plus que c'est une race qui craint et intempéries mais qui supporte bien la chaleur. A l'heure actuelle, on compte près de 3000 têtes réparties dans le piémont ariégeois et haut-garonnais.

La Chèvre des Pyrénées, une race en augmentation



Chèvre des Pyrénées, crédit photo Marc MESPLIE

Race rustique à poils longs, elle était réputée pour l'aptitude laitière de certaines de ses souches. Habituee aux parcours accidentés et difficiles, elle entretient et participe à la valorisation et à la sauvegarde de ces espaces. Présente en petites troupes de 5 ou 6 dans les troupeaux d'ovins à vocation viande, elle constituait en estive un apport de lait frais nécessaire pour le berger et ses chiens. Au cours des cinquante dernières années, ses effectifs ont fortement régressé et la race était considérée comme quasiment disparue au début des années 90. A la suite des différentes actions initiées par le Conservatoire du Patrimoine Biologique Régional de Midi Pyrénées et le Conservatoire d'Aquitaine, les éleveurs se sont structurés en association début 2004 afin de sauvegarder, développer et promouvoir cette race autochtone. Depuis, l'association pour la chèvre de race pyrénéenne, située à Foix à la Chambre d'Agriculture, dispose d'une animatrice à plein temps afin de suivre le programme de conservation et de valorisation.

La chèvre des Pyrénées est une des seules races caprines à avoir conservée une mixité lait/viande. 1/3 des éleveurs transforment le lait en fromages de type crottins ou à pâte pressée non cuite pur tandis que les 2/3 sont en système allaitant avec la production de chevreaux élevés sous la mère. Les produits sont principalement commercialisés en direct chez les éleveurs. Pour pallier les manques de débouchés pour la viande de chevreau, l'association a travaillé dans le cadre du projet VARAPE (Valorisation des Races à Petits Effectifs) avec l'appui de l'Institut

de l'élevage de 2012 à 2014, pour l'étude et la réalisation d'un projet collectif de transformation à l'échelle départementale (réalisation de conserves et plats cuisinés à base de chevreau). Ce projet a été une réussite, car la grande majorité des éleveurs allaitants y participant ont réussi à trouver des débouchés individuels pour valoriser leurs élevages. Il a aussi permis de faire connaître la viande de chevreau de manière originale.

En 2019, on dénombre 566 chèvres des Pyrénées dans le département de l'Ariège pour un total de 29 éleveurs. **En 10 ans les élevages de chèvres des Pyrénées en Ariège, ont doublé dans le secteur du PNR** (2008, 16 élevages pour une cinquantaine de chèvre). Cette augmentation peut s'expliquer par la volonté des communes du PNR d'entretenir les paysages embroussaillés, les différents projets d'ouverture paysagères menés au sein du parc ont permis la mise en place de chevriers souhaitant valoriser la ressource fourragère.

Les autres races locales régionales : la poule gasconne, le porc gascon et sont peu présents en Ariège. Concernant l'âne des Pyrénées, il n'existe pas de données sur les effectifs en Ariège.